



RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE

*Liberté
Égalité
Fraternité*



AFD
AGENCE FRANÇAISE
DE DÉVELOPPEMENT

Housing for SDG's

**L'ACCÈS AU LOGEMENT,
UN OUTIL INCONTOURNABLE
POUR ATTEINDRE LES OBJECTIFS
DU DÉVELOPPEMENT DURABLE**



© Stéphane Brabant - Afrikatur

#MondeEnCommun

agence**phare**

SHI
SUSTAINABLE
HOUSING INITIATIVE

UNE FACILITÉ



La SHI est une facilité créée par l'AFD pour soutenir l'accès à un logement abordable et durable dans les pays du Sud. En effet, alors même que de nombreux pays placent le logement parmi leurs priorités d'intervention et se fixent des objectifs de production ambitieux, peu de programmes parviennent à trouver des financements et sont réellement mis en œuvre. Entre la formulation des ambitions et la réalisation opérationnelle, un temps de préparation et des appuis préalables à la définition de politiques publiques sont en effet souvent nécessaires, afin de renforcer leur durabilité et leur capacité de mise en œuvre.

Dans ce contexte, la SHI vise à mettre à la disposition des responsables publiques, nationaux et locaux, en charge du logement l'expertise nécessaire au renforcement des politiques publiques et des leviers d'action opérationnels pour promouvoir la production d'une offre de logements abordables et durables.

La SHI s'attache également à renforcer le dialogue sectoriel entre les acteurs publics, privés et éventuellement associatifs, mais aussi à contribuer au plaidoyer en faveur du logement durable comme relais de développement.

agencephare

L'Agence Phare est une agence d'étude, d'évaluation, de recherche et de conseil fondée en 2014. Depuis sa création, elle réalise une grande diversité de travaux pour des Ministères, des agences nationales, des fondations et des associations.

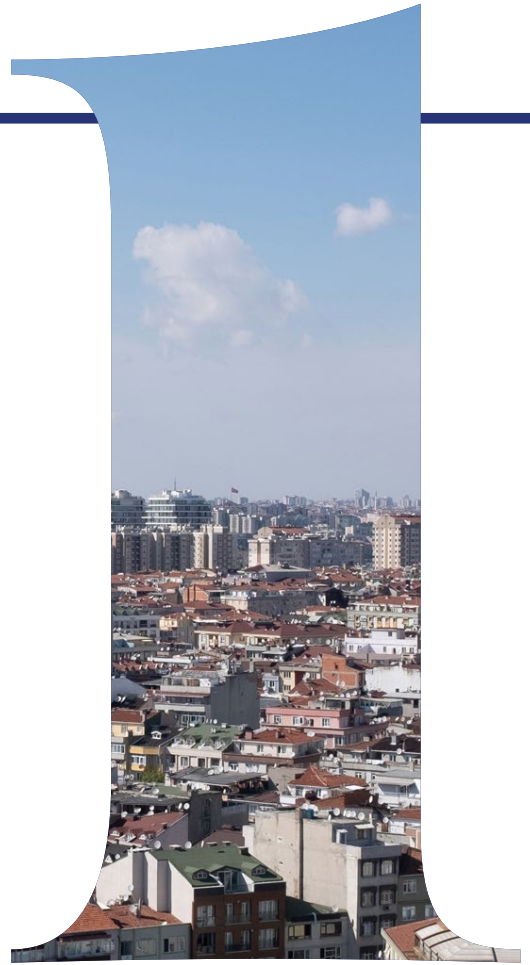
Notre objectif global est de contribuer à des politiques publiques plus efficaces, car fondées sur une connaissance fine des besoins et des attentes des acteurs de terrain et des citoyens, particulièrement les moins audibles dans l'espace public.

Plus d'informations sur <https://agencephare.com/>

SOMMAIRE

1. INTRODUCTION	5
1.1. Définitions	6
1.2. Enjeux et limites	8
1.3. Problématique et méthodologie	9
2. ANALYSE PAR ODD	11
ODD 11 – Villes et communautés durables	12
ODD 1 – Pas de pauvreté	16
ODD 3 – Bonne santé et bien-être	20
ODD 4 – Éducation	24
ODD 5 – Égalité entre les sexes	28
ODD 6 et 7 – Eau, assainissement, énergie	32
ODD 8 – Travail décent et croissance économique	34
ODD 10 – Inégalités réduites	37
ODD 13 – Lutte contre les changements climatiques	40
3. CONCLUSION	45
4. BIBLIOGRAPHIE	49
5. ANNEXES	59
Annexe 1 – Notice méthodologique	60
Entretiens de cadrage	60
Revue de littérature	60
Annexe 2 – Présentation des ODD	61
Annexe 3 – Les interactions entre ODD : un champ de recherche actif	63
Des modèles pour décrire les synergies entre ODD	63
Interactions entre l’ODD 11 et les autres ODD	64
Visualiser les interactions entre ODD	65
Annexe 4 – Atteinte des cibles de plusieurs ODD au regard du logement abordable et durable (tableau détaillé)	66





INTRODUCTION

La consolidation d'un argumentaire pour le logement abordable et durable comme axe d'intervention pour l'atteinte des Objectifs de Développement Durable (voir **Annexe 2** pour la présentation des ODD) s'appuie sur **un travail de définition** (1.1) et d'identification des **principaux enjeux** relatifs au logement abordable et durable (1.2) afin de répondre à **la problématique** identifiée en début d'étude (1.3).

1.1. Définitions

Le terme « *sustainable housing* », traduit par l'expression logement abordable et durable, fait l'objet de définitions plus ou moins exigeantes et complètes dans la littérature scientifique. En tant que composante essentielle du développement durable, le logement abordable et durable en décline les quatre aspects (Golubchikov et Badyina 2012) :

- **Social** : le logement socialement acceptable (« *adequate housing* »), adapté aux besoins des habitant-es ; contribuant à faciliter la création de liens sociaux et améliorer la qualité de vie ;
- **Culturel** : le logement prenant en compte les pratiques et usages des habitant-es, les techniques de construction traditionnelles, l'héritage culturel urbain, est peu étudié dans la littérature ;
- **Environnemental** : le logement compatible avec des exigences de protection de l'environnement, de durabilité (économies de ressources dans la production du logement, économies de déchets produits par le logement) et de soutenabilité dans le temps (adaptation aux changements climatiques) ;
- **Économique** : le logement à un coût accessible pour les habitant-es (« *affordable* ») et viable économiquement pour les entreprises qui les produisent.

D'autres travaux s'inscrivant dans le champ de l'architecture recensent les critères d'un logement abordable et durable à partir d'une analyse des recherches sur le logement et identifient dix critères (Nainggolan, Dewi et Panjaitan 2020) :

1. **Les matériaux** employés dans la construction, adaptation du bâti aux changements climatiques ;
2. **L'énergie** utilisée par le bâtiment, ses émissions, sa capacité à fonctionner en minimisant les consommations d'énergie et en utilisant des énergies renouvelables ;
3. **Les déchets, l'eau et l'eau usagée** : gérer les déchets et l'eau usager, réutiliser les eaux de pluie... ;
4. **Le site et ses environs** : usage foncier, localisation, services publics, commerces, espaces de loisirs, écoles, espaces verts... ;
5. **Les comportements humains** : attitude favorable à l'environnement, limitant les pollutions ;
6. **La qualité du logement** : logement adapté aux besoins des habitant-es, entretien du logement, bien situé pour les opportunités d'embauche... ;
7. **La culture et les valeurs** qui devraient s'appliquer dans le logement ;
8. **La communication et les transports** : disponibilité d'un réseau internet, de moyens de transports publics et propres... ;
9. **La sécurité et confort de vie** : lieu sécurisé, niveau de criminalité bas, niveau de bruit faible, lumière de qualité... ;
10. **Le prix et disponibilité** du logement.

Parmi ces dix critères, ceux qui sont le plus étudiés dans la revue de littérature portent sur les matériaux de construction employés et l'énergie, tandis que ceux relatifs aux comportements sont peu explorés.

Des termes connexes sont mobilisés par la littérature au regard du logement abordable et durable :

- « **Affordable housing** » (logement abordable) :

Le terme de « **affordable housing** », traduit ici par logement abordable au sens de logement à coût accessible, est utilisé dans la littérature pour désigner des logements dont le coût économique est jugé compatible avec les revenus modestes de leurs habitants : **on considère généralement un logement comme abordable quand le coût du logement est inférieur à 30 % des revenus des occupants** (Jamaludin, Mahayuddin et Hamid 2018). Dans les pays des Suds, ces logements ciblent souvent des ménages de classes moyennes, disposant d'une capacité d'endettement, même faible, et d'un emploi stable avec des revenus réguliers. Ils ne sont généralement pas destinés aux plus démunis. La définition du logement abordable via le précédent ratio a le mérite de la simplicité, mais reste critiquée en raison de son caractère normatif, arbitraire, ne tenant pas compte du contexte des pays où les financements manquent pour construire des logements et où le secteur locatif formel reste insuffisant par rapport aux besoins. De plus, cette définition ne rend pas compte des enjeux de qualité du logement (Stone 2006).

Au-delà de cet enjeu de définition, de nombreux travaux se sont concentrés sur **les conditions de production de ces logements abordables**, délaissant les volets sociaux, culturels. Ceci s'expliquerait par le fait que la contrainte principale concernant le logement abordable serait celle de l'accessibilité économique pour les ménages. Plusieurs travaux se proposent d'identifier les facteurs de succès pour la création de logements abordables et durables (« **sustainable affordable housing** ») sans qu'il semble, là encore se dégager un consensus (Adabre et Chan 2019). Il s'agirait de logements qui intègrent les besoins et demandes des générations présentes sans compromettre celles des générations futures (Pullen et al. 2010).

Différents modèles peuvent être classés sous le terme de logement abordable. C'est le cas par exemple de la location-accession qui permet à une personne souhaitant acheter le bien qu'elle occupe de verser au propriétaire un loyer (fraction locative) et une avance sur le prix de vente (fraction acquisitive). C'est aussi le cas des dispositifs dissociant le foncier du bâti, permettant à une personne d'acquérir les murs du logement sans le foncier. En France, le **bail réel solidaire** suit cette logique : cette forme

d'achat est accessible à des ménages sous conditions de plafond de ressources et disposant déjà d'une capacité d'endettement. Il permet l'achat à un coût moindre (une économie de 20 à 40% par rapport aux prix de marché), grâce notamment à une TVA à taux réduits et des prêts à taux zéro. En revanche, sa revente est très encadrée : la plus-value est plafonnée et les acheteurs potentiels doivent également respecter les critères de plafond de revenus.

- « **Adequate housing** » (logement suffisant convenable)

Le droit à un logement suffisant ou convenable (« *adequate housing* ») est inscrit dans la Déclaration universelle des droits de l'homme (article 25) de 1948 ainsi que dans le Pacte international relatif aux droits économiques, sociaux et culturels (article 11) de 1966. Si le caractère « suffisant » ou « convenable » d'un logement doit s'évaluer au regard de facteurs sociaux, économiques, culturels, climatiques, écologiques et autres, variables dans le temps et selon les pays, les critères minimaux sont explicités au niveau international : la sécurité des droits fonciers, l'existence de services, l'accessibilité économique, l'habitabilité, la facilité d'accès, l'acceptabilité de l'emplacement et le respect du milieu culturel (Rajagopal 2022, p. 4). Dans son rapport de 2022, le rapporteur Rajagopal (Rajagopal, ONU, 2022) insiste sur les liens entre les changements climatiques et le droit à un logement convenable, le rapprochant implicitement de la notion de logement abordable et durable (« *sustainable housing* »).

- « **Social housing** », « **public housing** », « **council housing** » (logement social)

Le logement social correspond une catégorie de logements dont les loyers sont inférieurs à ceux du marché formel, grâce à des subventions publiques, et réservés à des ménages soumis à plafonds de ressources. Ces logements peuvent être possédés et gérés par des organismes publics ou à but non lucratif. Cette définition générique se décline différemment selon les pays, les acteurs impliqués dans la construction et le financement du logement social étant propres à chacun (CECODHAS Housing Europe Observatory 2013). La littérature distingue trois modèles de logements sociaux selon le profil des bénéficiaires et des objectifs d'organisation des marchés du logement (Lévy-Vroelant et Tutin (eds.) 2016 ; Marot et al. 2022) :

- ▶ Le modèle universaliste (Suède, Pays-Bas, Danemark) dont l'accès est ouvert à tous les ménages sans condition de revenu. Le logement social y régule fortement les marchés immobiliers et fonciers ;
- ▶ Le modèle généraliste (Honk Kong, Taiwan, Corée du Sud, France, Autriche...) ciblant les bénéficiaires avec des plafonds de revenus, mais qui restent relativement haut pour permettre une relative mixité sociale et développer des parcours résidentiels ;
- ▶ Le modèle résiduel (Royaume-Uni, Belgique, Allemagne) limitant le logement social aux ménages les plus pauvres où ce type de logement ne contribue pas à réguler le marché.

Historiquement subventionnée par les pouvoirs publics, la production de logements sociaux est confrontée à un retrait progressif des financements publics, dans plusieurs pays des Nord et des Suds, depuis le début des années 2000 (Phibbs 2012). Le secteur privé joue ainsi un rôle croissant dans le financement de ces logements, privilégiant des objectifs de rentabilités : construction de logements autorisant des loyers plus élevés sous certains critères, développement d'activités profitables par les organismes publics et à but non lucratif, cession de logements sociaux à des investisseurs institutionnels (Turk 2023; Halbert et Gimat 2018).

- « **Slum** » (bidonville, quartiers ou habitats précaires, quartiers ou habitats informels)

Les quartiers précaires, informels, désignés également sous le terme de bidonvilles¹, qualifie un bâti insalubre, fragile, constitué de matériaux de récupération. Ces termes recouvrent des réalités protéiformes entre et au sein des pays des Nord et des Suds, allant du campement de quelques personnes dans l'espace public à des « méga-bidonvilles » des villes du Sud, sans que la littérature s'accorde sur une définition unique (Damon 2019). Leur recensement statistique est parfois formalisé, comme en Inde ; dans d'autres pays, ils ne sont pas comptabilisés dans les statistiques officielles (de Barros et Vorms 2019). Pour l'ONU Habitat, un bidonville est défini par défaut et correspond à un groupe d'individus vivant sous un même toit dans une aire urbaine et manquant d'au moins l'une des cinq aménités : un logement durable (structure permanente solide), une surface de vie suffisante, un accès à l'eau potable et aux services sanitaires, une sécurité et une stabilité d'occupation (contre les expulsions notamment), (ONU-Habitat 2022).

Depuis 2016 et la publication d'un Nouvel Agenda Urbain d'Habitat III, les recommandations des organisations internationales convergent vers l'idée d'une régularisation de la situation des quartiers précaires, passant par leur réhabilitation progressive, suivant des approches participatives et multipartenaires. Si les bidonvilles et le logement informel permettent de fournir des logements aux personnes les plus pauvres, ils posent une série de problèmes humanitaires et environnementaux actuels et futurs (Golubchikov et Badyina 2012) : détériorations environnementales et menaces pour la santé (dont pollution de l'air et des eaux par les déchets divers), exposition aux risques environnementaux, maladies et atteintes physiques liées à des habitats non équipés de services minimaux, extension urbaine incontrôlée et conflictuelle... D'autres sont plus critiques vis-à-vis de l'utopie d'une ville sans bidonvilles (Frediani, Cociña et Roche 2023), soulignant l'augmentation croissante des inégalités entre citoyens (Deboulet 2016). En outre, la littérature souligne les limites de nombreux programmes de réhabilitation ou de démolition-reconstruction : les habitant-es de ces quartiers sont souvent relogé-es en périphérie des villes, le foncier disponible y étant moins coûteux, loin des pôles d'emploi, pas toujours desservis correctement par les réseaux de transport, parfois non intégré au reste de la ville (Viratkapan et Perera 2006). Les liens sociaux existants, les activités économiques informelles entre les habitant-es ne sont pas toujours pris en compte lors de ces déplacements, de même que les activités économiques et sociales qui s'y rattachaient (Sibyan 2020).

1 À l'origine, le terme de « *slum* » désignait dans l'Angleterre victorienne, des logements insalubres et des quartiers de mauvaise réputation alors que les « *shantytown* » (bidonville) qualifiaient des constructions en matériaux de récupération (Deboulet 2016). Dans ce document, les termes de « *slum* » et de « bidonville » sont utilisés de manière indifférenciée.

- « *Cooperative housing* » (logement collaboratif)

Les différentes formes de logements collaboratifs ont en commun de sortir d'une approche du sol en termes de propriété, articulée à une financiarisation du foncier et de l'immobilier pour atteindre l'accès au foncier et la sécurité foncière, la participation des habitants et l'accessibilité financière (Simonneau, Denis et Sory 2019). On citera par exemple les coopératives d'habitat (espaces collectifs maintenus en commun, mais chacun est propriétaire du sol et de son logement individuel) ou encore le modèle de « *community land trust* » où le foncier est en commun et le logement détenu individuellement.

1.2. Enjeux et limites

Au regard de ces définitions, le développement du logement abordable et durable est confronté à plusieurs enjeux structurels et limites :

- **L'acquisition du foncier.** Cette dernière est considérée comme le levier principal, mais également comme le frein majeur pour la construction du logement abordable (Adjanohoun 2022). La problématique foncière renvoie tant à la reconnaissance de droits fonciers (existence d'un cadastre, de titres de propriété, etc.) et de moyens pour les faire respecter, qu'à des enjeux de régulation des usages du foncier et de limitation de la spéculation foncière ;
- **Le financement.** Le financement du logement, par quels acteurs, par quels outils, et à quelle échelle, sont des problématiques clés pour permettre l'accès à un logement abordable et durable. Cela suppose des capacités d'autofinancement (et donc d'épargne) des ménages et/ou l'accès à des crédits à des taux suffisamment faibles, et/ou des subventions publiques ou/et privées (Ebekozien, Abdul-Aziz et Jaafar 2019; Centre for Affordable Housing Finance in Africa 2022) ;
- **L'intégration urbaine.** La construction de logements standardisés en masse, déconnectés de la ville par leur localisation et leurs formes, permet de répondre rapidement à l'urgence de la demande de logements à laquelle les pays des Suds sont confrontés compte tenu du dynamisme démographique urbain. Cette logique écarte les habitant-es des processus de conception, de construction et de gestion alors que leur participation est un pilier d'un logement adapté et durable (Adjanohoun 2022 ; Aini, Sunarti et Esariti 2021). Elle est incompatible avec une planification urbaine durable de long terme, que ce soit pour l'intégration sociale des habitant-es au reste de la ville ou pour le bâti (Valette 2013). Cette construction standardisée de logements en périphérie urbaine peut aboutir à la création de grandes zones à équiper sans que les pouvoirs publics locaux en aient les moyens financiers et techniques. Elle reflète par ailleurs une approche sectorisée de l'urbain, présente dans les pays des Suds comme des Nord : acteurs, financements et institutions du logement, des transports, des réseaux d'eau, d'assainissement, d'énergie, des services interviennent de manière isolée dans leur périmètre d'action sans coordination avec ceux des autres secteurs, ni réflexion commune ;
- **L'importance du logement informel.** Plus d'1 milliard de personnes vivaient dans des logements informels (Frediani, Coaña et Roche 2023), la croissance démographique étant essentiellement urbaine et concentrée dans ces quartiers précaires. Cette urbanisation dite « irrégulière », en dehors des normes légales de construction, de planification et plus largement de conception de la ville, apporte des solutions de logements à une part croissante de la population des Suds faute de logements formels et décents. La régularisation, rénovation ou réhabilitation de logements pour les rendre plus décents et durables peut se traduire par l'éviction des populations les plus précaires, soit qu'elles soient dans l'incapacité de financer des hausses de loyers, soit qu'elles soient relogées dans d'autres quartiers moins attractifs, plus éloignés des pôles d'activités économiques et des services (Deboulet 2016 ; Goetz 2012). Ces programmes peuvent ainsi renforcer les inégalités sociales, économiques et spatiales. Certains projets parviennent néanmoins à requalifier des logements précaires, améliorant à la fois le logement et les conditions d'habitabilité (intervention à l'échelle du quartier), sans ces effets négatifs. Par exemple à Medellín (Colombie), la municipalité s'est engagée dans un programme de jardins publics permettant de relier des quartiers populaires autoproduits (Dupont (ed.) 2016).
- **Le coût des matériaux de construction :** La hausse des coûts de construction dans les pays des Nord comme des Suds pose la question des équilibres économiques pour les constructeurs. En effet, il en découle une augmentation du prix de sortie des logements ; or, celle-ci est incompatible avec l'accès au logement des plus démunis, voire d'une partie des classes moyennes, dans un contexte d'inflation généralisée des prix.

1.3. Problématique et méthodologie

Au regard des définitions et des enjeux identifiés, la présente étude pour la consolidation d'un argumentaire sur le logement abordable et durable comme axe d'intervention pour l'atteinte des ODD s'articule autour de la problématique suivante :

Dans quelle mesure le logement abordable et durable apporte-t-il sa part de solutions à la réalisation des objectifs de développement durable dans l'Agenda 2030 ?

Pour répondre à cette problématique, nous avons d'abord procédé à un cadrage théorique de l'étude grâce à 7 entretiens avec des expert-es et à une première analyse de la littérature scientifique. Cela nous a permis de consolider une série de questions de recherche auxquelles la revue de littérature approfondie a permis de répondre. Le détail de cette méthodologie est précisé en Annexe 1.





ANALYSE PAR ODD

Le développement ci-après présente chaque ODD identifié et les cibles associées en précisant les **principaux enjeux mentionnés dans la littérature** au regard du logement abordable et durable. Les **sources bibliographiques** sont mentionnées et **un cas d'étude pour chaque ODD** est présenté. Les **ODD traités ont été identifiés en lien avec la revue de littérature** au regard de leur pertinence par rapport au logement abordable et durable.



© Souleymane Ag Anara

11 VILLES ET COMMUNAUTÉS DURABLES



CIBLES :

- 11.1 Accès à un logement décent
- 11.3 Urbanisation durable et inclusive
- 11.4 Préservation du patrimoine
- 11.5 Réduction du nombre de victimes de catastrophes
- 11.6 Impacts environnementaux des villes et bâtiments
- 11.7 Accès à des espaces verts et espaces publics sûrs
- 11.b Politiques intégrées pour des territoires résilients

Qualifier et contextualiser le logement abordable et durable

La définition du logement abordable et durable n'est pas stabilisée théoriquement ni opérationnellement. D'autres termes connexes s'en rapprochent (logement accessible, décent, sécurisé, populaire, social, informel réhabilité, vert...).

Selon les acteurs et les contextes dans lesquels ces concepts sont employés, les critères d'accessibilité et de durabilité des logements varient (Golubchikov, BadyinZa 2012 ; Nainggolan et al. 2020). Dans les pays des Suds, les « **affordable housing** » sont souvent destinées à des ménages dont les revenus et les emplois occupés sont stables (fonctionnaires locaux, militaires...). Ces logements restent inaccessibles aux plus démunis.

Si la forme de ces habitats varie selon les pays (petits ou grands collectifs, individuels, etc.), le modèle économique à bas coût combine souvent l'acquisition de foncier bon marché en périphérie urbaine, une production uniformisée, sans réflexion sur l'adaptation aux besoins des habitant·es, ni sur la desserte en services et infrastructures publiques. Au-delà de l'impact sur la qualité de vie et sur l'accès aux emplois, cela peut poser des difficultés d'entretien (Perrin 2013), ou encore dégrader la valeur patrimoniale du logement à long terme et placer les ménages en situation de surendettement et d'insolvabilité (Marot, Lévy, Clément et al. 2022).

La durabilité peut être associée à plusieurs dimensions du développement durable, suivant des exigences inégales. Les labélisations « vertes » (« *green housing* », « *green architecture* ») répondent à des grilles de critères calibrées sur les attentes des investisseurs internationaux qui ne garantissent pas toujours la durabilité du logement au sens environnemental (protection de l'environnement dans le temps, économies de ressources), (Mahdavinejad et al. 2014; Capeluto 2022; Centre for Affordable Housing Finance in Africa 2022).



PISTES D'ACTION

Préciser systématiquement, dans chaque contexte national, les définitions des termes employés pour partager un référentiel d'intervention commun.

Cibler d'abord les projets de réhabilitation ou de construction de logements en fonction de la population à laquelle ces projets sont destinés, avant de s'intéresser aux caractéristiques techniques, économiques des projets.

Interroger la construction des labels verts qualifiant certains logements.



CHIFFRES CLÉS

En Afrique subsaharienne plus de 55% des ménages dépensent plus de **30% de leur revenu** dans des dépenses de logement. (Ndugwa et al. 2018)

Les investissements dans le secteur du logement représentent **6% du PIB annuel** avec en moyenne cinq emplois créés par logement construit. (World Bank Group, 2015)



ODD LIÉS



ENJEU 2

Fixer et garantir la mise en œuvre des règles foncières d'usage et de construction

L'existence et la garantie de droits fonciers et locatifs et de codes de la construction assurent aux habitant-es d'un logement une sécurité de résidence compatible avec le développement d'activités économiques et sociales, tout en limitant la spéculation foncière sur les logements qu'ils occupent (Simonneau et al. 2019 ; 2022).

Beaucoup de logements occupés par les populations exposées à la pauvreté et aux vulnérabilités le sont sans titre de propriété ni contrat d'occupation (Deboulet et Salenson 2016), ce qui est une source d'insécurité pour les habitant-es qui peuvent en être éjectés facilement. À l'inverse, la propriété individuelle symbolise une norme sociale de réussite et permet de constituer un patrimoine (Marot, Lévy, Clément, et al. 2022).

L'existence et l'application d'un cadre légal garantissant des droits de propriétés individuelles conditionnent le développement des crédits immobiliers, sources de financement majeur de l'immobilier résidentiel qualifié d'abordable pour les classes moyennes des Suds (Ababsa 2020). De même pour la location, un cadre légal permet d'éviter la précarisation des baux, l'évolution erratique des loyers, la charge psychique et l'instabilité sociale et économique qui en découlent.

D'autres formes de propriété collective, comme les coopératives d'usagers par aides mutuelles dans lesquelles les habitant-es détiennent des parts sociales ouvrant des droits d'usage sur le foncier et le logement, peuvent constituer des alternatives : elles conjuguent un financement une auto-construction collective, ainsi qu'une auto-gestion, comme en Uruguay (Simonneau et al. 2021).

ENJEU 3

Garantir des prix abordables dans un contexte de financiarisation

La financiarisation du foncier et du logement, devenus des valeurs refuges pour les épargnant-es, déconnecte production de logements et besoins des habitant-es, notamment des plus pauvres. Elle nécessite des régulations publiques et une garantie de prix abordables y compris pour les plus pauvres (Durand-Lasserre et al. 2015 ; Adjanohoun, 2022).

La financiarisation du logement peut se définir comme un processus par lequel la conception, la production et l'achat de logements sont principalement motivés par des raisons financières et pour leur valeur d'échange, plutôt que pour leur valeur d'usage (Aalbers, 2017). Se combinent des logiques internationales et locales d'investissement dans les pays des Suds, comme à Phnom Penh (Cambodge) où l'investissement dans les condominiums est un débouché pour les acheteurs asiatiques de la classe moyenne et moyenne-supérieure cherchant des placements lucratifs (Fauveaud 2022). La transformation du rôle de l'État depuis les années 1980 a contribué à faciliter les initiatives privées des promoteurs, banques et investisseurs davantage qu'à réguler la production de logements pour leur usage.

Ces logiques financières participent de la production de logements inabordables pour les plus démunis et non durables (immobilier résidentiel sans intégration à son environnement, ni réflexion sur les infrastructures et services publics, etc.).



PISTES D'ACTION ET POINTS DE VIGILANCE

Accompagner la production de ces cadres de régulation par les acteurs publics nationaux et locaux ainsi que leur mise en œuvre et le contrôle de leur application.

La normalisation du foncier et de la propriété peut aller de pair avec des logiques de financiarisation (Fauveaud 2020).

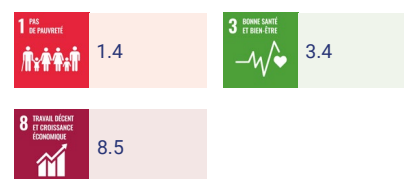


CHIFFRE CLÉ

Entre 2010 et 2024, en Uruguay, **34% des logements produits** grâce au financement de la puissance publique prennent la forme de coopératives (environ 8 600 logements). (Simonneau et al., 2021).



ODD LIÉS



PISTE D'ACTION

Encourager des programmes alternatifs à cette logique de financiarisation de la production de logements : autoconstruction accompagnée par des associations locales et des ONG, coopératives de logements...



CHIFFRE CLÉ

Le logement pour les ménages à faible revenu est une composante majeure des villes des Suds, **représentant généralement 50 à 70% la formation brute de capital fixe** (acquisitions minorées des cessions d'actifs) des zones urbaines. (UN-Habitat 2003)



ODD LIÉS





L'HABITAT ABORDABLE EN INDE, DU LOGEMENT DE MASSE SANS URBANISME

En Inde, la production de « logements abordables » correspond à une offre destinée aux classes moyennes, soutenue par l'État, en périphérie et déconnectée des centres urbains. Elle soulève des questions de durabilité sociale et économique pour les habitants, ainsi que des questions environnementales.

Le « logement abordable » en Inde. Au regard du dynamisme démographique de l'Inde et de la concentration de la population dans les villes (plus de 377 millions d'habitants en 2011), plus de la moitié des urbains n'ont pas les moyens d'acheter un logement au prix du marché. Une offre de logement dit « abordable », prenant la forme de tours de logements collectifs en périphérie urbaine, se développe. Face à l'échec de la production de logements sociaux par l'État, à partir de 2001, la libéralisation des investissements étrangers permet aux investisseurs internationaux et promoteurs immobiliers de produire massivement des logements en périphérie, sur du foncier encore disponible. Le développement d'une classe moyenne en Inde ainsi que l'intervention de l'État pour faciliter leur accès à ces logements contribuent au dynamisme de l'immobilier résidentiel privé.

Le quartier New Faridabad. Pour bâtir le New Faridabad, dans la grande banlieue de Delhi, le développement des secteurs résidentiels et commerciaux a été alloué à des promoteurs privés principalement locaux à partir des années 2000. Certains agriculteurs cèdent leur terre aux promoteurs, d'autres se transforment en promoteurs-constructeurs en s'appuyant sur des dispositifs gouvernementaux pour lotir leurs parcelles et la louer.

Pour maximiser la rentabilité, plusieurs leviers sont activés :

- Densification des parcelles ; réduction des espaces collectifs (loisirs, verts) ;
- Homogénéisation des constructions répétées sur plusieurs lots (bâtiments sur pilotis avec stationnement au rez-de-chaussée, circulations autour de la dalle, une pelouse sur dalle entre les tours) ;
- Qualité moindre des matériaux, malfaçons.



CHIFFRE CLÉ

Le plan directeur de Faridabad prévoit 300% de croissance démographique d'ici à 2031 avec 3,8 millions d'habitants.



ENSEIGNEMENTS CLÉS

Plusieurs difficultés émergent de ces grands programmes :

- Des coûts d'entretiens pour des ménages à peine solvables (copropriétés dégradées) ;
- Des raccordements aux réseaux (eau, énergie) qui prennent du retard compte tenu du volume de travaux à entreprendre par l'État, ce qui suppose des systèmes autonomes de production coûteux ;
- Une insuffisance de transports publics, d'écoles, d'équipements de proximité ;
- La production d'une urbanisation fragmentaire en milieu rural et agricole, d'un entre-soi ;
- Un coût environnemental élevé (forages privés pour pomper l'eau, absence d'assainissement réglementaire...).

Source :

De Bercegol, Rémi, Bérénice Bon, et Karen Lévy. « À l'ombre des planteurs de tours. Les immeubles d'habitat "abordable" dans les périphéries des villes indiennes », NAQD, vol. 38-39, n°. 1-2, 2020, pp. 267-284.



© Ashish Peter Gomes

1 PAS DE PAUVRETÉ

**CIBLES : 1.1 Extrême pauvreté 1.2 Pauvreté
1.4 Accès aux ressources 1.5 Vulnérabilité**

ENJEU 1

Participer à la résorption des slums

L'accès à un logement abordable et durable offre une alternative au secteur informel qui constitue aujourd'hui une des seules options pour les populations (Nubi et al. 2021).

Les *slums* se développent dans les pays des Suds depuis plusieurs décennies en raison des difficultés rencontrées par les acteurs publics et privés pour faire face à la croissance urbaine et à la demande de logement. Une partie des habitant-es se tournent vers le secteur informel (soit par l'occupation d'un terrain, soit par la location d'un logement) dans la mesure où ils ne sont pas en mesure d'accéder à la propriété ou d'assumer des loyers élevés dans le secteur locatif formel (Nubi et al. 2021).

Les populations sont exposées à un risque élevé d'éviction au sein des *slums* dans la mesure où elles ne bénéficient pas de titres de propriété ou de baux (notamment dans le cadre des politiques de réhabilitation) avec pour conséquence une forte instabilité sociale (Wakely 2016 ; Raul and al. 2008).

Les habitant-es des quartiers informels peuvent investir des ressources financières et temporelles dans l'amélioration de leur logement en termes de construction et d'accès aux infrastructures, ce qui bénéficie à leur cadre de vie et favorise le développement du capital social. Or, le risque d'éviction des habitant-es dans les *slums* ne les incitent pas à investir dans leur logement (travaux d'entretien, de réparation, etc.), ce qui a pour conséquence un environnement résidentiel dégradé (Wakely 2016).

L'accès à un titre de propriété contribue à une meilleure qualité du logement, à une réduction de la taille du foyer et à un investissement dans l'éducation. Une étude portant sur un quartier de Buenos Aires où vivent, d'une part, des foyers ayant obtenu la propriété de leurs terrains et, d'autre part, des foyers occupant illégalement leurs parcelles montrent que les propriétaires ont davantage investi dans l'amélioration de leur logement, réduit la taille du foyer et privilégié l'éducation de leurs enfants, ce qui contribue à la réduction de la pauvreté (Galiani 2010).



PISTE D'ACTION

Renforcer les politiques publiques de construction et de gestion des logements abordables et durables tout en régulant les actions des acteurs privés.



CHIFFRES CLÉS

L'espérance de vie augmenterait de 4%, avec un gain moyen de 2,4 ans dans le monde, avec la sécurisation de l'accès à un logement abordable et durable dans les quartiers informels (Habitat for Humanity 2021).

Dans les villes africaines, les résident-es des quartiers informels consacrent entre **15 et 30% de leur budget mensuel** dans les matériaux de construction pour la réparation et l'amélioration de leur logement (Maina et al. 2023).



ODD LIÉS

<p>10 INÉGALITÉS RÉDUITES</p>	10.1	<p>11 VILLES ET COMMUNAUTÉS DURABLES</p>	11.1
	10.2		
	10.7		

ENJEU 2

Réduire le coût du logement dans le budget des ménages

En l'absence de logement abordable et durable et sans régulation du secteur informel, les habitant-es vulnérables sont davantage exposé-es au risque de payer des coûts élevés pour l'accès et la maintenance de leur logement. Ces coûts élevés ne donnent pas accès à des services de qualité et pèsent fortement dans le budget global des ménages (Habitat for Humanity 2023).

L'accès à un logement dans le secteur informel contribue à renforcer les vulnérabilités des populations lorsque les habitant-es sont en proie à des marchands de sommeil et à des logiques d'investissements locatifs (Nzau et Trillo 2020). Les populations paient le plus souvent des coûts élevés, supérieurs à ceux du marché, et peuvent recourir à des prêts informels à fort taux d'intérêt et faible garantie. L'accès à un logement abordable et durable est synonyme pour les habitant-es de développement d'un capital économique : une fois l'accès au logement sécurisé, ils sont davantage susceptibles d'investir dans des ressources financières et temporelles et dans l'amélioration et l'aménagement de leur logement. De plus, l'accès à un logement abordable et durable leur permet d'économiser des ressources financières, d'avoir un revenu disponible plus important et ainsi de consacrer une part de leur budget à d'autres postes de dépense (Wakely 2020).



PISTE D'ACTION

Mettre en place des régulations et des programmes qui garantissent que le poste de dépense « logement » n'occupe pas une place trop importante dans le budget des ménages, affectant leur reste à vivre.



CHIFFRE CLÉ

En Afrique subsaharienne, **plus de 55% des foyers consacrent plus de 30% de leur budget mensuel au logement** en l'absence d'une offre de logements adaptée à leurs ressources (United Nations 2018).



ODD LIÉS



ENJEU 3

Améliorer l'accès aux ressources en favorisant l'accès aux bassins d'emplois et aux services

L'accès à un logement abordable et durable à proximité des lieux d'emplois, d'activités commerciales et d'activités sociales est source d'équité sociale (Nieuwenhuisen 2016 ; Mangweta et al. 2022 ; Marot et al. 2022).

Les établissements informels permettent de répondre aux besoins immédiats d'accès au logement mais n'apportent aucune réponse à d'autres besoins en termes de qualité des logements et d'accès aux infrastructures domestiques (Lonardonni 2016). Les programmes de logement abordable et durable s'appuyant sur une relocalisation des populations dans des quartiers éloignés ont un impact limité, voire négatif : ils peuvent éloigner les habitant-es des bassins d'emploi, générant un coût social et économique important pour les populations (Deboulet 2016). De la même manière, les programmes de logements abordables et durables doivent prendre en compte les besoins en services des habitant-es pour s'inscrire dans une logique de durabilité. Les quartiers pensés sans services et commerces de proximité voient apparaître de nombreuses activités informelles afin de répondre aux besoins des habitant-es.



PISTES D'ACTION

Attribuer des logements en fonction des caractéristiques des foyers et des lieux de travail.

Prévoir un usage mixte des sols pour répondre aux besoins des habitant-es et éviter le développement de commerces informels.

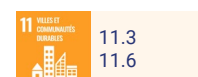


IDÉE CLÉ

Le développement d'un logement abordable et durable doit **être pensé avec les questions d'accès aux emplois et aux services**.



ODD LIÉS



ENJEU 4

Améliorer le développement du capital social des habitant·es en favorisant leur participation

Une meilleure inclusion des communautés dans le développement et la gestion des logements permet aux habitant·es de mieux comprendre les pratiques des acteurs de la construction et de la maintenance.

Les programmes publics et privés de développement de logements donnent à voir une séparation croissante entre les acteurs qui produisent et maintiennent les logements d'une part, et les habitant·es qui y vivent, d'autre part (Wakely 2020). Néanmoins, depuis les années 1970, le principe de participation et de co-production avec les communautés et des individus dans les projets de logement pour les personnes à bas revenus a été régulièrement mis en avant par les organisations internationales et certain·es chercheur·es.

Ces modes de production permettent une meilleure compréhension mutuelle et réduisent les conflits. L'association des communautés améliore aussi l'accès et l'efficacité des services et l'intégration des habitant·es dans le développement et la gestion de leur logement. Cela leur permet d'acquérir des connaissances et des compétences nouvelles ce qui favorise le changement social et la démocratisation des pratiques (Wakely 2020).



PISTE D'ACTION

Privilégier la participation des habitant·es dans la conception et la mise en œuvre de programmes de logement abordable et durable.



IDÉE CLÉ

La participation des habitant·es aux programmes de logement abordable et durable **accroît leur durabilité et leur pertinence.**



ODD LIÉS



10.2
10.3



11.1



AU MEXIQUE, UNE POLITIQUE PUBLIQUE DE LOGEMENT AMBIVALENTE

La politique publique de logement mexicaine a d'abord permis le développement d'une offre importante de logements abordables et durables pour les populations les plus modestes. Cependant, elle a aussi contribué de manière différenciée à la résorption de la pauvreté urbaine.

Le Mexique a mis en place dès les années 1940 une politique publique de logement pour favoriser l'accès à la propriété des foyers à revenus bas et moyens grâce à un système de crédit immobilier à bas coût pour des logements d'intérêt social et à une politique de titrations dérogatoires de quartiers informels. À partir des années 1990, le désengagement de l'État dans le secteur du logement l'a conduit à déléguer leur construction au secteur privé, donnant lieu à de nouveaux modèles de logements en périphérie des villes.

Le développement d'une offre de logement abordable et durable par une politique de facilitation d'accès au crédit immobilier a permis de réduire le déficit de logement pour les personnes à revenus bas et moyens. En 2012, on estime que près d'un logement sur 4 recensé au Mexique est un logement créé dans les années 2000 par la politique de production massive avec un prêt hypothécaire (Solana Oses 2013). Néanmoins, la libéralisation de la politique de logement à partir des années 1990 a rendu moins accessibles les crédits hypothécaires à une partie des populations, notamment celles travaillant dans le secteur informel et ne disposant pas de contrat de travail. Par ailleurs, la libéralisation du marché du logement a réduit la part des aides financières précédemment consacrée à l'autoconstruction pour les ménages les plus pauvres (Geneste et al. 2022). La réforme de la politique publique du logement abordable et durable se traduit donc par un impact moins important sur les populations les plus vulnérables (Duhau et Jacquin 2008).

La libéralisation du secteur du logement s'est traduite par le développement de lotissements d'intérêt social en périphérie des villes mexicaines (Duhau et Jacquin 2008). Ce modèle de développement urbain répond à certaines aspirations résidentielles des habitant-es en termes de protection de la vie privée, de possibilité de réaliser des extensions, de contribution à un idéal d'accès à la propriété et de réduction des conflits de voisinage. Il génère néanmoins un fort étalement urbain, synonyme de distance aux centres-villes et aux zones d'emploi (Solana Oses 2013). Par ailleurs, le développement massif de ses lotissements ne s'accompagne pas de la mise en place d'infrastructures et de services adéquats, les gouvernements locaux n'ayant souvent pas les ressources pour les développer. Les habitant-es doivent effectuer de longs trajets pour travailler et payer pour certains services qui leur sont pourtant garantis par la loi (par exemple, l'accès aux écoles), ce qui a un coût social et économique important. L'accès à ce type de logement peut donc être un vecteur de nouvelles vulnérabilités pour les populations en limitant leur accès aux ressources (Geneste et al. 2022).

Les dysfonctionnements du modèle de logement abordable et durable au Mexique ont pour conséquence une vacance importante des logements d'intérêt social, tout particulièrement dans les lotissements, malgré les besoins élevés en matière de logement (Solana Oses 2013).



CHIFFRE CLÉ

En 2011, une étude évalue à **31,8% le taux de vacance des logements d'intérêt social** (INFONAVIT 2011) alors que dans le même temps en 2012 la moitié des logements existants appartiennent au secteur informel (CIDOC 2012).

Sources :

Emilio Duhau et Céline Jacquin, « Les ensembles de logements géants de Mexico. Nouvelles formes de l'habitat social, cadres de vie et reformulations par les habitants », *Autrepart*, 2008, vol. 47, n° 3, p. 169-185.

Pauline Geneste et al., « Le sol social mexicain porte-t-il encore des communs ? Ejidos et lotissements d'intérêt social dans la périphérie de Mexico » dans *Le sol social mexicain porte-t-il encore des communs ?*, Agence française de développement, 2022, p. 1-56.

Oyan Solana Oses, *Affordable Housing and Urban Sprawl in Mexico: The Need for a Paradigm Shift*, s.l., The University of Manchester, 2013.



© Cyprien le Tourneur d'Ison

3 BONNE SANTÉ ET BIEN-ÊTRE

CIBLES : 3.2 Mortalité néonatale et infantile **3.3** Maladies transmissibles
3.4 Maladies non transmissibles **3.9** Santé-environnement

ENJEU 1

Réduire la mortalité infantile

L'accès à un logement abordable et durable constitue un facteur important de réduction de la mortalité infantile, c'est-à-dire des enfants âgés de moins de 5 ans (Adebowale et al. 2017).

La question de la mortalité infantile est identifiée dans la littérature comme un indicateur clé de la santé des enfants et de la santé en général dans un pays donné. Les enfants sont l'une des populations les plus vulnérables aux problèmes de santé en lien avec le logement dans la mesure où ils y passent proportionnellement plus de temps par jour, où ils inhalent davantage l'air ambiant que les adultes et où leurs organes sont en cours de développement (Thabethe et al. 2014)

En Afrique subsaharienne, 1 enfant sur 12 meurt avant ses six mois et l'accès à un logement abordable et durable est identifié comme un facteur important pour la réduction de la mortalité infantile. Le risque de mortalité avant l'âge de 5 ans est en effet plus élevé parmi les enfants qui vivent dans des logements construits avec des matériaux inadéquats, notamment la terre et le sable. De la même manière, l'exposition à un environnement domestique inadéquat (humidité, moisissure...) accroît le risque de maladies chroniques comme l'asthme et les maladies respiratoires (Adebowale et al. 2017).



PISTE D'ACTION

Prendre en compte le logement comme un déterminant important pour la réduction de la mortalité infantile.



IDÉE CLÉ

L'accès à un logement abordable et durable constitue **l'une des modalités de réduction de la mortalité infantile** avec l'éducation des femmes et les soins reçus lors de la naissance.



ODD LIÉS



ENJEU 2

Limiter la transmission de maladies infectieuses et la morbidité associée

L'accès à un logement abordable et durable permet de réduire l'exposition à des pathogènes et la transmission de maladies infectieuses en raison d'une plus faible densité d'occupation, de moindres problèmes d'isolation thermique ainsi que de meilleurs équipements et infrastructures domestiques (Rauh et al. 2008 ; Coburn & Sverdlik 2017 ; Vaid 2023).

La prise en compte du lieu de vie des populations est considérée en santé-environnement comme un préalable au soin des personnes. Il est nécessaire d'avoir une approche globale de la santé en s'intéressant à l'endroit où les gens vivent avant de les soigner. Dans ce contexte, la forte densité des logements – c'est-à-dire dès lors que plus de trois personnes occupent une pièce habitable, selon UN Habitat – constitue une des caractéristiques des *slums* selon l'ONU et apparaît comme un facteur de risque important (World Health Organization 2018). D'une part, la densité a un impact sur la transmission de maladies infectieuses comme la tuberculose, les problèmes respiratoires et les problèmes gastriques (World Health Organization 2018). D'autre part, la forte densité d'un logement est un facteur de risque pour les pathologies sociales et les problèmes de santé mentale (Rauh et al. 2008).

ENJEU 3

Limiter les risques de maladies chroniques

L'accès à un logement abordable et durable prévient le développement de problèmes de santé réguliers (maladies pulmonaires et cardiovasculaires, exposition à des polluants, problématiques de santé mentale, etc.) en garantissant un cadre de vie sain, c'est-à-dire des conditions physiques, sensorielles, psychiques et sociales favorables à la santé, le confort et l'intimité (Adebowale 2017).

Comme pour les maladies transmissibles, la forte densité d'occupation d'un logement est identifiée dans la littérature comme un facteur de risque pour le développement de maladies chroniques, notamment les problèmes mentaux et de sommeil (World Health Organization, 2018).

Plusieurs modalités de construction des logements peuvent également provoquer des problèmes de santé réguliers. Des liens de causalité sont ainsi établis entre la pollution de l'air et les problèmes cardiovasculaires, les maladies pulmonaires, ainsi que le développement de cancers (Coburn et Sverdlik 2017 ; Nieuwenhuijsen 2016 ; Ramirez-Rubio et al. 2019). Or, 41 % de la population mondiale utilise du charbon et chauffe son logement en utilisant des foyers ouverts et des poêles simples, ce qui a pour conséquence une pollution de l'air intérieur et une aération inadaptée (World Health Organization 2018).

L'installation d'infrastructures inadéquates et l'utilisation de matériaux de construction inadéquats pour les murs, les sols et les toits a pour conséquence une mauvaise qualité de l'air intérieur et une contamination importante par des substances toxiques. À titre d'exemple, l'exposition au plomb par les peintures et les conduits d'eau entraîne chez les enfants des problèmes de comportement et des difficultés d'apprentissage, d'une part, et des maladies cardiaques et des anémies chez les adultes, d'autre part (Rauh et al. 2008).



PISTE D'ACTION

Déterminer une limite d'occupation des logements au sein des programmes de logement abordable et durable et mettre en place des modalités appropriées de mesure du nombre d'occupant-es.

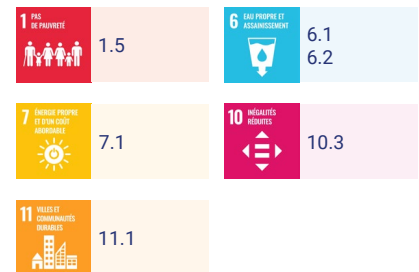


CHIFFRE CLÉ

Au Kirghizstan, la forte densité des logements cause la mort de 18,14 personnes pour 100 000 à cause de la tuberculose. (Braubach et al. 2011)



ODD LIÉS



PISTE D'ACTION

Mettre en place des normes internationales concernant les matériaux de construction utilisés.



CHIFFRE CLÉ

En 2016, 3,8 millions de décès dans le monde peuvent être attribués à la pollution de l'air dans les foyers en lien avec l'usage de combustibles solides pour la cuisine. Presque tous ces décès ont lieu dans des pays à revenus bas et intermédiaires. (World Health Organization 2018)



ODD LIÉS



ENJEU 4

Réduire les risques d'accidents domestiques

L'accès à un logement abordable et durable conçu avec un design adéquat, construit avec des matériaux de qualité et développé dans un environnement adapté permet de réduire les risques de chutes et de blessures, notamment des enfants et des personnes âgées (Raul et al. 2008).

Une conception et des matériaux de construction inadaptés peuvent causer différents types de blessures et d'accidents domestiques au sein des logements : chutes, brûlures, empoisonnements, ingestion d'objets, inhalation de fumées, noyades, effondrements des immeubles, etc. Ces accidents ont un impact important sur l'état de santé et la mortalité des habitant-es. Les études montrent que les populations les plus pauvres sont davantage touchées par ce type d'accidents et de blessures dans la mesure où elles vivent le plus souvent dans des logements inadaptés (World Health Organization 2018).

Ces derniers ne sont pas conçus pour limiter les risques d'accident en raison par exemple de l'absence de détecteurs de fumée, de rambarde d'escalier ou de garde-fous aux fenêtres. Une étude réalisée au Bangladesh montre ainsi que les enfants vivant dans des logements où la cuisine n'est pas séparée du reste du logement par une porte sont davantage exposés au risque de brûlures (Mashreky et al. 2010).

La mauvaise conception des logements a également un impact sur les personnes âgées et les personnes à mobilité réduite : l'accès au logement peut être plus compliqué pour ces personnes qui ont pourtant tendance à passer plus de temps à l'intérieur des logements, les exposant davantage au risque d'accident.

ENJEU 5

Favoriser la réduction des inégalités en santé

L'accès à un logement abordable et durable améliore l'accès aux soins et les déterminants sociaux de la santé, c'est-à-dire les facteurs sociaux et économiques ayant un impact sur la santé des populations (Rauh et al. 2008 ; Coburn et Sverdluk 2017).

Les mauvaises conditions de logement sont un mécanisme par lequel les inégalités sociales et environnementales se traduisent en inégalités de santé. Les habitant-es devant consacrer une part importante de leur budget au logement ont moins de ressources financières à consacrer aux soins, à la nourriture et à l'énergie. Les problèmes de santé des populations ont des impacts économiques qui augmentent les inégalités entre les populations : d'une part, ils génèrent des difficultés voire une incapacité à travailler ; d'autre part, des problèmes de santé non soignés entraînent à terme des dépenses importantes (World Health Organization, 2018).

L'accès au logement abordable et durable favorise l'amélioration de la santé et la réduction des inégalités en santé, même si les différents déterminants de la santé ne sont pas toujours bien mesurés en l'absence de pratiques approfondies d'évaluation (World Health Organization 2016).



PISTE D'ACTION

Mettre en place des normes internationales concernant les infrastructures domestiques et leurs usages.

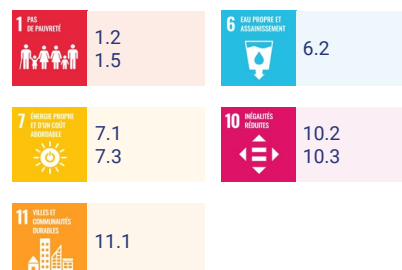


CHIFFRE CLÉ

À l'échelle mondiale, un tiers des blessures se produisent dans les logements. **En 2016, la moitié des décès liés à des blessures résultent de blessures produites dans les logements.** (Turner et al. 2011 ; World Health Organization 2018)



ODD LIÉS



PISTE D'ACTION

Démontrer les liens entre logement et santé afin de promouvoir des programmes de logement abordable et durable.



CHIFFRE CLÉ

Pour chaque dollar investi dans l'accès à l'eau et assainissement, il y a **une baisse de 4,30 euros en matière de coûts de santé** pour les individus et la société dans le monde. (World Health Organization 2016)



ODD LIÉS





ÉTUDE DE CAS

EN INDE LES IMPACTS SUR LA SANTÉ DU REDÉVELOPPEMENT DES QUARTIERS INFORMELS

Une évaluation longitudinale a été réalisée en Inde concernant les impacts sur la santé du redéveloppement de logements au sein de quartiers informels.

Réparties entre trois groupes d'intervention et de contrôle, 125 femmes issues de trois quartiers informels ont été suivies afin de déterminer les effets sur la santé physique et mentale ainsi que sur la qualité de vie. Le groupe d'intervention a été relogé dans des immeubles collectifs de faible hauteur au sein du même quartier et a été suivi trois ans

avant l'intervention puis deux ans et demi après. L'un des groupes de contrôle avait déjà bénéficié d'une amélioration de son logement a été enquêté deux ans et demi puis huit ans et demi après l'intervention. L'autre groupe de contrôle n'a pas bénéficié d'actions spécifiques étant en liste d'attente.



ENSEIGNEMENTS CLÉS

Le relogement des populations dans le même quartier et l'amélioration de la qualité des logements informels ont des impacts à moyen terme sur les femmes en termes d'amélioration de leur santé physique et mentale ainsi que de leur qualité de vie.

Les mêmes résultats à moyen terme ne peuvent être observés sur les femmes ne bénéficiant pas de politiques de relogement ou d'amélioration de leur logement.

Sources :

Uchita Vaid, « Physical and mental health impacts of housing improvement: A quasi-experimental evaluation of in-situ slum redevelopment in India », *Journal of Environmental Psychology*, 2023, vol. 86, p. 101-968.



ÉTUDE DE CAS

RETOUR SUR LA GENÈSE DES LOGEMENTS BON MARCHÉ EN FRANCE AU XIX^e SIÈCLE

La place centrale de la santé dans le développement de logements abordables et durables peut être observée au travers de l'étude des prémices de la politique de logement social en France.

Au XIX^e siècle, les problèmes d'insalubrité des logements en France provoquent des débats parlementaires à la suite de l'épidémie de Choléra en 1832 qui provoque près de 19 000 morts à Paris. Les théories hygiénistes prennent dès lors une place importante dans les politiques publiques qui intègrent la question du logement aux débats sur la condition ouvrière.

Une première loi est votée en 1849 et entérine le principe d'une intervention publique pour lutter contre le logement insalubre, avec une définition des causes de l'insalubrité et la proposition de procédures d'expropriation et de travaux d'assainissement. Si la loi est votée dans un contexte de reprise du choléra, elle sera suivie de peu d'effets.

À partir des années 1870 et en parallèle de l'haussmannisation qui cherche notamment à assainir l'espace urbain, des initiatives privées se multiplient pour faire face à la

pénurie de logements dans un contexte d'exode rural et d'accélération de l'industrialisation nécessitant une main-d'œuvre importante. Différents projets d'inspiration hygiénistes sont développés comme le Familistère mis en place par l'industriel M. Godin pour loger les ouvriers à proximité de leur lieu de travail.

En 1891, le premier ensemble d'habitation bon marché est construit à Saint-Denis. La loi Siegfried est ensuite votée en 1894 pour encadrer et encourager le développement de ce type de logement d'abord à destination des classes ouvrières puis des classes moyennes, notamment dans une perspective de lutte contre la tuberculose. Cette loi instaure l'intervention de l'État dans le développement d'une offre de logement accessible. Elle marque par ailleurs le passage d'une réflexion sur les problématiques d'hygiène et de logement insalubre à un cadre d'action plus résolu qui donnera lieu au logement social.

Sources :

Belmessous Fatiha, « Les bénéficiaires des politiques du logement en France (XIX^e-XX^e siècle). Histoire d'une catégorisation normalisée », *Droit et Ville*, 2020/1 (n° 89), p. 115-131



© Ibrahima Kebe Diallo

4 ÉDUCATION DE QUALITÉ

CIBLES : 4.1. Éducation scolaire 4.2 Soins et éducation préscolaires
 4.3. Formation professionnelle et enseignement supérieur 4.5. Égalité des chances
 4.6. Formation professionnelle et enseignement supérieur
 4.a Accessibilité des établissements scolaires

ENJEU 1

Stabiliser les parcours scolaires

L'accès à un logement abordable favorise la sécurité résidentielle, qui a un impact positif sur la scolarité.

La sécurité d'occupation est déterminante pour la scolarisation et les résultats scolaires. Le statut d'occupation (propriété ou location) est l'une des variables les plus déterminantes pour l'éducation des enfants.

À Taiwan, par exemple, vivre dans un logement dont la famille est propriétaire augmente les chances des jeunes de 16-17 ans d'entrer au lycée de 3% et celles des 19-20 ans d'entrer à l'université de 6% (Lien, Wu et Lin 2008). Pendant la scolarité, l'instabilité du logement et les déménagements fréquents sont aussi associés à une baisse des résultats et à des redoublements et abandons plus fréquents, surtout pour les enfants pauvres (Brennan et al. 2014 ; Schwartz et al. 2017).



PISTE D'ACTION

Favoriser l'accès à la propriété et la stabilité résidentielle des familles donc les enfants sont en âge d'être scolarisés.



CHIFFRE CLÉ

À Taiwan, la propriété du logement **augmente de 6% les chances des 19-20 d'entrer à l'université.** (Lien, Wu et Lin 2008)



ODD LIÉS



5.1



8.5

ENJEU 2

Favoriser la mixité et la qualité du système éducatif

Le logement abordable et durable peut favoriser la mixité sociale et l'égalité de l'offre éducative scolaire et extrascolaire.

La distance entre le logement et l'école ou les services éducatifs est un facteur clé de scolarisation et de réussite des enfants : les taux de scolarisation et les performances augmentent quand la distance à l'école la plus proche diminue (Frediani et al. 2023). Développer une offre de logement abordable dans les quartiers favorisés et les mieux desservis ouvre aussi l'accès aux établissements les plus performants (Chetty, Hendren et Katz 2016).



PISTE D'ACTION

Développer une offre de logement à proximité des écoles et dans les quartiers les mieux desservis plutôt qu'en périphérie.



CHIFFRE CLÉ

Au Botswana, plus la distance à l'école est élevée, moins les élèves ont de bons résultats en maths (53/100 en moyenne quand l'école est à plus de 16 km ; 62/100 quand elle est à moins de 8 km). (Baliyan et Khama 2020)



ODD LIÉS



ENJEU 3

Garantir de bonnes conditions d'étude

De bonnes conditions de logement sont nécessaires pour étudier et apprendre.

Les conditions de logements ont un impact déterminant sur les scolarités, tant pour l'accès à l'éducation (scolarisation, assiduité) que pour les apprentissages. Plusieurs facteurs lient logement et éducation.

L'espace : plus un logement est spacieux, plus il garantit des espaces de travail personnels et calmes favorables au travail scolaire. Les enfants qui vivent dans des logements surpeuplés (> 1 personne/pièce) sont plus anxieux et réussissent moins bien à l'école que ceux qui ont une chambre (Solari et al. 2012 ; Goux et Maurin 2015). En Argentine, vivre dans un logement surpeuplé diminue de 11 à 13% les chances des jeunes de 13-17 ans de rester scolarisés (Lanús 2009).

Le temps : l'accès à l'eau est déterminant pour la complétion des études, surtout pour les filles. Au Népal, une augmentation d'une heure du temps passé à aller chercher de l'eau diminue de 16 points de pourcentage la probabilité que les filles (14-16 ans) terminent l'enseignement primaire (Dhital et al. 2022). Un meilleur équipement du logement diminue le temps de travail domestique des enfants et réduit l'absentéisme scolaire.

La lumière : une luminosité suffisante est nécessaire à l'étude et à la réalisation du travail scolaire à domicile. L'électrification des logements permet dès lors d'augmenter le temps d'étude des enfants, et par là leur résultat scolaire (Bensch, Kluve et Peters 2011 ; Kumar et Rauniyar, 2018).



PISTE D'ACTION

Soutenir la réussite scolaire via les politiques de logement en visant l'augmentation de la taille des logements et leur meilleur équipement.



CHIFFRE CLÉ

Au Bhoutan, l'électrification des logements ruraux a fait gagner aux enfants 9 minutes d'étude par jour et 0,72 année de scolarisation. (Kumar et Rauniyar 2018)



ODD LIÉS



Permettre l'investissement éducatif des familles

La réduction du coût du logement et du temps de travail domestique permet aux familles d'investir davantage dans l'éducation des enfants.

Les familles à bas revenus habitant en logement abordable et celles qui reçoivent des allocations investissent davantage pour l'éducation des enfants, avec des impacts positifs pour leur scolarité (Newman et Holupka 2014). Le temps dégagé grâce à de meilleures infrastructures ou à un service éducatif de proximité peut aussi être réinvesti dans l'éducation grâce à la constitution de communautés éducatives (Brennan et al. 2014).



PISTE D'ACTION

La réduction des loyers ou l'attribution d'allocations logement permet de soutenir l'éducation des populations.



IDÉE CLÉ

De meilleures conditions de logement permettent aux familles de dégager davantage de temps et d'argent pour l'éducation des enfants.



ODD LIÉS



1.4



10.3



ÉTUDE DE CAS

AU MAROC, UNE POLITIQUE DE RELOGEMENT AUX EFFETS LIMITÉS POUR L'ÉDUCATION

La politique marocaine de lutte contre le logement informel a amélioré les conditions de vie des ménages sans avoir pour autant les impacts escomptés en matière d'éducation. En cause : l'insuffisance des services à l'échelle des quartiers.

Le programme « Ville sans bidonvilles » marocain. Les premiers quartiers d'habitat informel autour des grandes villes marocaines sont apparus dans les années 1920 et ont connu une forte croissance jusque dans les années 1990. En 2004, le gouvernement marocain s'est fixé comme objectif d'éliminer les bidonvilles des centres urbains en relogant 362 000 ménages dans 85 villes, pour un coût global de 2,25 milliards d'euros. En conséquence, le poids démographique des ménages résidant dans les bidonvilles des villes marocaines est passé de 8,2% en 2004 à 3,9% en 2010. En 2008, une partie du projet a été évaluée : 9 opérations dans 5 villes (Casablanca, Agadir, Kénitra, Ain el Aouda et Berkane) ayant permis le relogement de 11 000 ménages, principalement par relogement (c'est-à-dire en vendant aux familles à prix subventionné des lots d'habitat aménagés dans des lotissements, à autoconstruire ou autopromouvoir, moyennant démolition du logement d'origine). Cette évaluation (Toutain & Rachmul 2015) a permis d'établir l'impact du programme sur plusieurs plans (conditions de logement, intégration urbaine, situation financière, financement du logement, mobilité...). S'y ajoutent une évaluation nationale du programme (Royaume du Maroc, 2015) et d'autres travaux de recherche plus récents et qualitatifs sur Rabat (Harroud 2019 ; Atia 2022) et Casablanca (Sakina et al. 2021).

Une amélioration des conditions de logement mais une aggravation des difficultés financières à court terme. Le relogement a considérablement amélioré les conditions de logement des familles par l'augmentation de la surface habitable (de 69 à 82 m² en moyenne), l'amélioration des services de base à domicile – eau, assainissement (de 21 à 91% d'accès), électricité (de 48 à 78% d'accès) – et la progression du confort (cuisine, appareils électriques...). Les bénéficiaires ont enregistré une baisse notable du taux de pauvreté (de 49 à 28%) et une amélioration de leurs conditions de santé.

Cependant, la hausse de la valeur du patrimoine des ménages devenus propriétaires s'est accompagnée d'une compression de leurs dépenses alimentaires et de santé. Les trois quarts des habitant-es se disent aussi insatisfaits des équipements, commerces et services de leur nouveau quartier car l'installation des transports en commun, de l'éclairage public ou encore des écoles a trop tardé.

Des liens sociaux maintenus mais fragilisés. Les familles ressentent un affaiblissement de l'entraide et de la convivialité du quartier, si bien qu'un sentiment d'isolement s'installe. « Le manque criant d'opportunités d'emploi (...), son faible niveau d'équipement (en termes de services d'éducation, santé, de loisirs, etc.) et sa médiocre desserte par les transports en commun contribuent à accentuer le sentiment d'exclusion sociale et de relégation, profondément ressenti par la plupart de ses habitants », conclue une recherche sur un quartier de Rabat (Harroud 2019). À Casablanca, les études montrent qu'en dépit des « bonnes intentions » du projet « les nouvelles villes satellites sont généralement non viables sur le plan environnemental, isolées sur le plan social et inadaptées sur le plan culturel » (Sakina et al. 2021).

Un impact ambivalent pour l'éducation. En dépit de l'amélioration des conditions de logement, les effets pour la scolarisation des jeunes sont nuancés. Le déplacement lié au relogement a occasionné une déscolarisation moins importante que ce que craignaient les autorités (entre 7 et 12% d'abandons), la distance à l'école étant restée « presque stable » (de 1,6 km à 1,8 km pour l'ensemble du programme). Cependant, la reconfiguration des quartiers a supprimé des ressources éducatives communautaires (cours de soutien pour les enfants et d'alphabétisation pour les femmes).

Suite page suivante...



AU MAROC, UNE POLITIQUE DE RELOGEMENT AUX EFFETS LIMITÉS POUR L'ÉDUCATION *(suite)*



CHIFFRE CLÉ

« L'inachèvement des opérations et l'insuffisance des équipements et services créent des difficultés d'intégration urbaine pour les familles. Malgré l'acquis du logement, les familles font face à une dégradation de leurs conditions d'intégration urbaine en l'absence des équipements sociocollectifs (écoles, centres de santé, fours, hammams, etc.). (...) Les femmes, privées de possibilités pour se réunir, se former et développer des activités génératrices de revenus, ainsi que les enfants et les jeunes, pour lesquels aucune activité sportive ou culturelle n'existe, sont les plus affectés par le relogement. »
(Touatain et Rachmul 2014, p.8)



ENSEIGNEMENT CLÉ

L'accès à un logement décent n'a d'impacts favorables sur l'éducation qu'à certaines conditions : la proximité de services éducatifs (écoles, centres sociaux et culturels...) et la prise en compte de réseaux d'entraide existants dans les communautés.

Sources :

Toutain Olivier et Virginie Rachmul, 2014, *Évaluation et impact du Programme d'appui à la résorption de l'habitat insalubre et des bidonvilles au Maroc*, AFD/Gret, *Évaluation de l'AFD Ex Post*, n° 55.

Royaume du Maroc, 2015, *Enquête Nationale d'Évaluation d'Impacts des Programmes de Lutte contre l'Habitat Insalubre sur les Conditions de vie des Ménages* [Rapport], Ministère de l'Habitat et de la Politique de la Ville Secrétariat Général Direction de l'Habitat et ONU Femmes.

Sakina Boufarsi, Behiye Isik Aksuku et Aysu Emre Mehmet, 2021 « Slums in Casablanca: Assessment of the VSB program, case study: Er-hamna Slum », *Global Scientific Journal*, 2021.

Harroud Tarik, 2019, « D'une marginalité à l'autre : droit à la ville et pratiques de réadaptation des "bidonvillois" dans les nouvelles marges urbaines de Rabat », *Annales de géographie*, 2019, vol. 729-730, n° 5-6, pp. 14-37

Atia Mona, 2022, « Refusing a "City without Slums": Moroccan slum dwellers' nonmovements and the art of presence », *Cities*, vol. 125, p. 102-284.



© Clotilde Bertet

5 ÉGALITÉ ENTRE LES SEXES

CIBLES : 5.1. Lutte contre les discriminations 5.2. Violences et exploitation
 5.4. Promotion et partage des travaux domestiques
 5.6. Santé sexuelle et procréation 5.a Droit et accès aux ressources
 5.b Technologies et autonomisation

ENJEU 1

Permettre l'accès des femmes à l'activité économique

Le logement contribue à l'indépendance financière et à la sécurité économique des femmes en leur permettant de développer des activités rémunératrices.

Dans les économies des Suds, l'absence de considération pour le travail domestique, reproductif et agricole rend la participation des femmes à l'économie « statistiquement invisible » : d'après le recensement indien, 54% des hommes mais seulement 15% des femmes travaillent en milieu urbain (Kapur Mehta et Pratap 2020). Le travail féminin reste peu rémunéré et reconnu parce qu'il est en majorité réalisé au sein des foyers et non au sein de l'économie formelle : en Inde, seulement 10% des micro et petites entreprises sont possédées par des femmes (Francis et Kaviarasu 2019).

Or, de mauvaises conditions ou une instabilité de logement entravent fortement les possibilités de création et de développement d'entreprises pour les femmes. Pour créer et maintenir une activité rémunératrice, elles ont besoin de maîtriser un espace de travail et/ou de stockage pour les biens et machines (Chant 2013), mais aussi de dégager du temps, « la plus rare des ressources des femmes dans les communauté pauvres » (Miraftab 2011). L'amélioration du logement le permet et facilite leur activité entrepreneuriale (Grogand et Sadanand 2013).

Les femmes sont aussi trop peu impliquées dans la construction des logements, même quand elles en ont les compétences Au Ghana et en Uganda 41% des femmes ont des compétences en construction, mais 4 et 7% seulement ont construit leur logement (Miraftab 2011).

PISTES D'ACTION

- Impliquer les femmes dans la construction des logements.
- Considérer la place de leur activité économique à domicile.

CHIFFRE CLÉ

Au Nicaragua, l'électrification des logements ruraux a **augmenté de 23%** la propension des femmes à travailler en dehors du foyer. (Grogan et Sadanand 2013)

ODD LIÉS

1 PAS DE PAUVRETE	1.1 1.4	8 TRAVAIL DÉCENT ET CROISSANCE ÉCONOMIQUE	8.2 8.5
--------------------------	------------	--	------------

ENJEU 2

Garantir la sécurité domestique

L'accès au logement est un outil clé pour la lutte contre les violences domestiques faites aux femmes. De façon préventive, de bonnes conditions de logement diminuent le risque des violences. De façon curative, la stabilité du logement est nécessaire pour la prise en charge des victimes.

La question du logement est intimement liée à celles des violences de genre. D'une part, les femmes sans-abris sont particulièrement exposées aux violences (Cinacchi et al 2021). D'autre part, les violences domestiques faites aux femmes sont une des premières causes de l'insécurité de logement et du sans-abrisme (Menard 2001). La moitié des femmes victimes de violences souhaitent quitter le domicile conjugal, mais sont confrontées à l'insuffisance de l'offre d'hébergement d'urgence et de logement abordable (Guiraud 2021) et à des pratiques discriminatoires (Barata & Stewart 2010).

Le seul fait d'être une femme propriétaire de son logement ne réduit pas l'exposition aux violences conjugales (Brownridge 2005) mais l'indépendance féminine en matière de logement permet de mieux affronter les difficultés conjugales (Clark, Burton et Flippen 2011). Pour les couples, la copropriété du logement serait la plus sécurisante (Gahramanov, Gaibulloev et Younas 2022).



PISTES D'ACTION

Prendre en compte les phénomènes de violences domestiques dans les politiques de logement pour favoriser l'accès des victimes à un logement privé décent et stable. (Baker et al. 2010).

Encourager la copropriété du logement pour les couples.



CHIFFRE CLÉ

La copropriété du logement réduit de 10% la probabilité des violences psychologiques au sein des couples mariés. (Gahramanov, Gaibulloev et Younas 2022)



ODD LIÉS



ENJEU 3

Favoriser la santé et le bien-être des femmes

L'accès au logement décent a un impact positif spécifique sur la santé et le bien-être des femmes.

Le bon assainissement et l'approvisionnement en eau du logement améliorent les expériences féminines de la menstruation, de la grossesse et du soin des enfants (Chant 2013). Ils ont un impact positif sur la santé physique et mentale des femmes, par exemple en réduisant la mortalité maternelle (Benova, Cumming et Campbell 2014). L'accès à des sanitaires privés réduit aussi les risques associés à l'usage des sanitaires publics ou à leur évitement (Pearson et McPhedran 2008).

Enfin, l'accès à un logement abordable et durable est associé à une meilleure planification familiale et à une baisse de la fertilité favorables à l'urbanisation et à l'émancipation féminine (Dyson, 2010). Le taux de fécondité est généralement plus élevé plus élevé dans les zones d'habitat informel que dans les quartiers urbains plus aisés (Chant and McIlwaine 2009).



PISTES D'ACTION

Penser les équipements du logement à partir des besoins de santé et d'hygiène féminins.

Impliquer les femmes dans la conception des logements.



CHIFFRE CLÉ

Un mauvais approvisionnement en eau multiplie par 1,75 la mortalité maternelle ; un assainissement insuffisant du logement la multiplie par 3. (Benova, Cumming et Campbell 2014)



ODD LIÉS



ENJEU 4

Réduire la charge liée au travail reproductif

Vivre dans un logement décent et bien équipé réduit la charge du travail reproductif qui pèse sur les femmes.

Lorsque les logements sont mal équipés (mauvais accès à l'eau, à l'énergie, aux sanitaires et aux services), ce sont les femmes qui réalisent le travail compensatoire non rémunéré (Chant 2013).

Elles assurent le gros du travail de gestion et de préservation de l'eau domestique (Caruso et al 2023). Quand les foyers n'ont pas accès à l'eau, elles sont dans 80% des cas responsables de sa collecte, une tâche chronophage et physiquement éprouvante (UNEP 2016).

Les femmes compensent aussi l'absence de services : elles collectent le combustible en l'absence d'électricité, font les courses quotidiennes en l'absence de réfrigération, s'occupent des déchets en l'absence de service de ramassage ou d'assainissement, etc. (Khosla 2019).

Enfin, les femmes absorbent les coûts élevés de l'énergie des logements mal équipés en sacrifiant leur santé et leur confort personnels. Pour faire des économies, elles limitent leur utilisation des appareils électriques (luminaires, ventilateurs, climatiseurs...), (Sunikka-Blank, Bardhan et Haque 2019).



PISTE D'ACTION

Intégrer les questions de genre dans le développement urbain.



CHIFFRE CLÉ

En Afrique subsaharienne, **les femmes passent 16 millions d'heures par jour à collecter de l'eau** – contre 6 millions d'heures pour les hommes. (UNEP 2016)



ODD LIÉS



ENJEU 5

Favoriser l'accès des femmes à la propriété

Le logement abordable et durable est un levier essentiel pour lutter contre les discriminations faites aux femmes dans l'accès à la propriété et favoriser leur émancipation.

Les femmes sont encore très discriminées dans leur accès à la propriété immobilière : elles sont moins souvent propriétaires de terrains et de biens immobiliers que les hommes (Gaddis, Lahoti et Li 2018) et payent des loyers plus élevés au regard de leurs revenus. En Inde (Tamil Nadu), les ménages dirigés par des femmes sont plus nombreux à louer et utilisent 42% de leur revenu pour le loyer, contre 27% pour les ménages dirigés par des hommes (IBRD 2020).

La propriété foncière est pourtant le premier facteur d'autonomisation cité par les femmes, devant l'éducation et l'emploi (en Inde notamment, Chowdhry 2017). L'accès à la propriété des femmes réduit les risques de pauvreté des ménages (Baruah 2010) et augmente le statut social des femmes (Pathak et Patel 2019).



PISTES D'ACTION

Des programmes d'accès à la propriété réservés aux femmes.

L'inclusion systématique du nom des femmes dans les titres de propriété, sans frais.

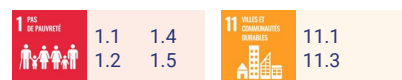


CHIFFRE CLÉ

39% des hommes mais 13% des femmes sont propriétaires d'un logement en Afrique subsaharienne. (Gaddis, Lahoti et Li 2018)



ODD LIÉS





HAMMOND'S FARM (AFRIQUE DU SUD)

Prioriser le logement des femmes : une politique publique efficace sous conditions.

Logement et égalité des sexes en Afrique du Sud. L'accès au logement en Afrique du Sud est structuré par l'héritage des inégalités raciales, sociales et genrées produites par la colonisation et l'apartheid : avant 1994, les femmes non-blanches n'avaient pas le droit d'acheter ou de posséder un logement ou des terres. Depuis 1994, un vaste programme de logement subventionné par l'État cherche à réduire ces inégalités historiques. Plus de 4 millions de logements ont été construits pour remplacer l'habitat informel, en priorité pour loger les populations les plus pauvres et les femmes noires. Les logements sont fournis gratuitement, mais les bénéficiaires doivent s'acquitter de frais d'inscription et de services. Dès sa conception, le programme gouvernemental visait ouvertement à « soutenir le rôle des femmes dans le processus de fourniture de logements » : 56% des logements leur ont été attribués.

Hammond's Farm. Le quartier de Hammond's Farm a été construit dans le cadre du programme gouvernemental sud-africain en 2011. Situé au nord de Thekwini (Durban), il comporte 1800 maisons en rangée à deux étages. Chaque propriété contient deux chambres, une cuisine et une salle

de bain. La plupart des habitant·es ont été relogé·es depuis un quartier informel à 17 km au nord. Hammond's Farm fait partie d'un programme particulièrement volontariste du point de vue de l'égalité entre les femmes et les hommes : 70% des logements subventionnés ont été attribués à des femmes.

Des effets positifs pour la sécurité des femmes, mais ambivalents pour les rapports entre les sexes. Interrogées en 2014, la quasi-totalité des femmes résidant à Hammond's Farm déclare se sentir plus en sécurité dans leur nouveau logement, notamment grâce aux sanitaires privés. Elles disent également que le gain d'espace et d'intimité a réduit la violence domestique. Cependant, ce sentiment peut être lié au fait que le bâti en habitat formel réduit la possibilité d'entendre les troubles dans le voisinage. La relocalisation a aussi des effets négatifs, notamment la réduction des possibilités d'emploi en raison de l'éloignement du travail informel antérieur et des tensions croissantes au sein des couples du fait de l'accès des femmes à la propriété, perçue négativement par les hommes.



ENSEIGNEMENTS CLÉS

Pour améliorer la vie quotidienne des femmes, les logements doivent être suffisamment grands. Les logements d'Hammond's Farm génèrent une plus grande satisfaction chez les habitantes parce qu'ils comportent 2 chambres. Des programmes similaires avec des logements plus étroits sont à l'inverse associés à une perte d'intimité et une détérioration des pratiques éducatives des femmes et des relations de couples.

Une politique publique ouvertement favorable aux femmes peut être perçue négativement pas les hommes, ce qui fragilise son impact. L'outil juridique seul ne suffit pas mais doit s'accompagner d'une transformation culturelle.



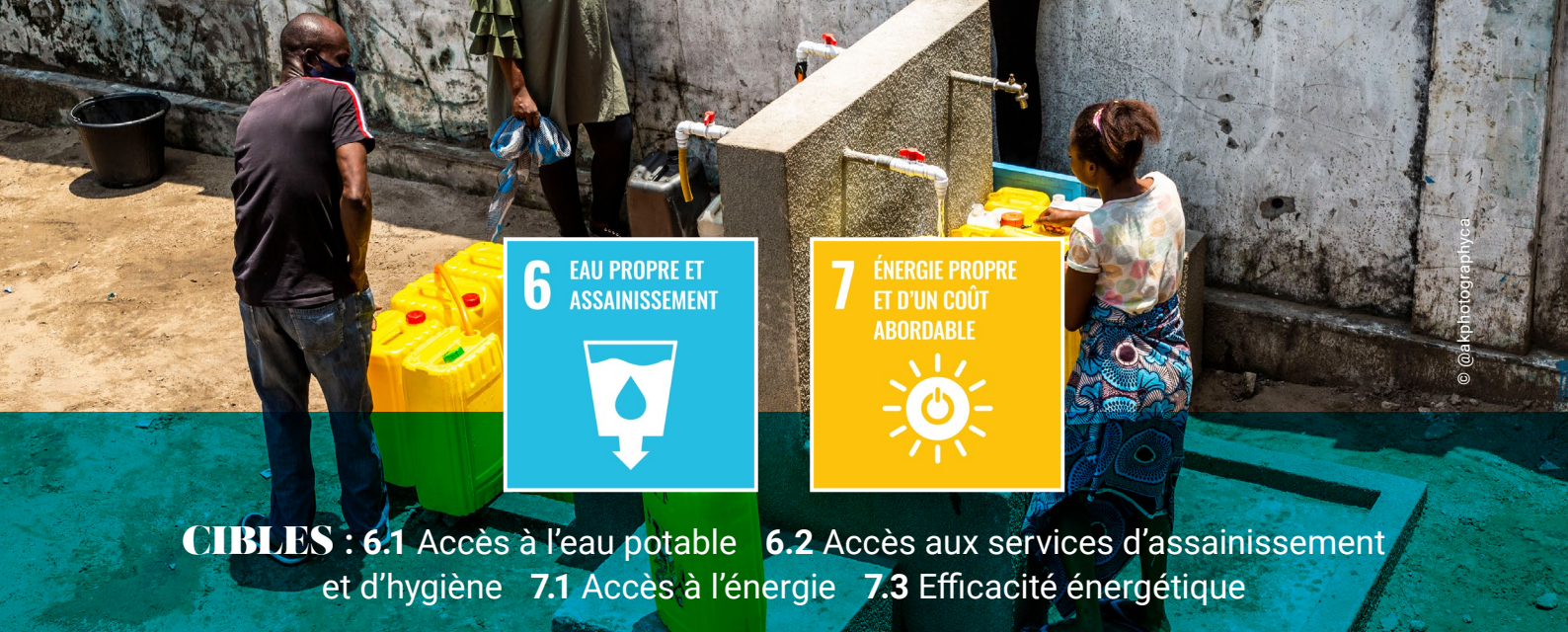
IDÉE CLÉ

« Le statut juridique de "propriétaire" d'un logement peut transformer et déstabiliser les relations de pouvoir, en aidant les femmes, mais il peut aussi alimenter la violence, en particulier lorsque la pauvreté et le chômage sont présents. (...) Les interventions matérielles et juridiques ne peuvent contribuer à l'égalité entre les hommes et les femmes que si elles sont soutenues par des transformations culturelles, politiques et économiques qui tiennent compte du contexte »

(Meth, Buthelezi et Rajasekhar, 2019, p. 1086)

Source :

Meth Paula, Buthelezi Sibongile et Rajasekhar Santhi, 2019, « Gendered il/legalities of housing formalisation in India and South Africa », *Environment and Planning A: Economy and Space*, vol. 51, n° 5, pp. 1068-1088.



© @akphotographyca

6 EAU PROPRE ET ASSAINISSEMENT

7 ÉNERGIE PROPRE ET D'UN COÛT ABORDABLE

CIBLES : 6.1 Accès à l'eau potable et d'hygiène 6.2 Accès aux services d'assainissement et d'hygiène 7.1 Accès à l'énergie 7.3 Efficacité énergétique

ENJEU 1

Accéder à l'eau, à l'assainissement et aux énergies pour améliorer les conditions de vie et d'habitabilité

La réhabilitation des logements ou/et de quartiers d'habitation entiers, ou encore la création de nouveaux logements abordables et durables peut permettre d'améliorer l'accès à l'eau potable, à l'assainissement et aux énergies, y compris renouvelables si celles-ci sont intégrées dans la conception et la maintenance du logement.

Un meilleur accès aux services d'eau, d'assainissement et d'énergie dans les logements a des effets positifs sur les conditions d'habitabilité et sur les **conditions de vie générales des occupant-es** (Teferi et Newman 2018 ; Frediani, Cociña et Roche 2023).

Le temps économisé par un accès plus facile à ces services peut être employé dans du travail rémunéré, notamment pour les femmes qui s'occupent encore majoritairement des travaux domestiques non rémunérés. Cela évite le recours à des sources externes au logement (forages, camions de livraisons d'eau, petits prestataires privés, connexions électriques irrégulières...), de moindre qualité et beaucoup plus coûteuses que l'eau ou l'énergie obtenue par le réseau public (Baker 2012). Au Nicaragua, une étude montre que l'électrification des logements augmente la propension des femmes à travailler à l'extérieur d'environ 23% (Grogan et Sadanand 2013). À l'inverse, les interruptions ou l'absence des services d'électrification, d'eau ont un **impact sur l'équilibre économique des ménages**, en générant des coûts supplémentaires et des opportunités d'emplois manquées (Obolensky et al. 2019).

Une amélioration de l'accès à ces services dans les logements ou les quartiers d'habitation produit **des effets sur la santé** en limitant la transmission de maladies contagieuses ainsi que les accidents domestiques, en améliorant la qualité de l'air intérieur (limitation de la combustion par biomasse encore majoritairement utilisées, pouvant générer des troubles respiratoires et affectant l'environnement), (Baker 2012).



PISTE D'ACTION

Intégrer dans les programmes de soutien à la construction ou à la réhabilitation de logements abordables et durables l'accès individuel ou collectif à des services d'eau, d'assainissement et d'énergies.



CHIFFRE CLÉ

Dans les zones urbaines d'Afrique de l'Est, **53% des ménages ont accès à des services d'eau gérés en toute sécurité**, et 27% à des services d'assainissement. (Tumwebaze et al. 2023)



ODD LIÉS

1 PAS DE POUVRETE	1.2 1.4	3 BONNE SANTE ET BIEN ETRE	3.2 3.3
4 EDUCATION DE QUALITE	4.1 4.2	5 EGALITE ENTRE LES SEXES	5.2
8 TRAVAIL DECENT ET CROISSANCE ECONOMIQUE	8.2 8.5		

ENJEU 2

Combiner satisfaction des besoins d'eau et d'énergie et efficacité des services fournis

L'accès à un logement abordable et durable permet de satisfaire des besoins essentiels d'accès à l'eau et aux énergies tout en étant, sous certaines conditions, compatibles avec une rationalisation des consommations.

Dans les pays des Suds, les habitant.es des villes utilisent moins d'énergie et émettent beaucoup moins de gaz à effet de serre que leurs homologues aux revenus plus élevés (Marcotullio et al., 2013), faute d'accès aux services. **En développant les infrastructures domestiques, les consommations d'eau et d'énergie augmentent mécaniquement.** On constate que les acteurs privés proposent de plus en plus de solutions exploitant les nouvelles technologies, en particulier en matière d'énergie, en s'adressant à des segments de marchés solvables, mais sans garantir l'accès à tous (prix adapté aux capacités financières des populations). Sans régulation publique, cela aboutit à une fragmentation de l'offre de services d'eau et d'énergie (absence de réseaux interconnectés) et à des zones blanches non couvertes, augmentant les inégalités sociales et économiques (Jaglin et Guillou 2020).

Par ailleurs, dans le domaine de la fourniture d'énergie, les projets visant à accroître le nombre d'équipements de faible puissance (panneaux photovoltaïques individuels par exemple) sont moins efficaces à moyen terme que la **construction de mini-réseaux** (connexion de panneaux individuels) nécessitant une action collective locale. Cela peut s'expliquer par une mauvaise adaptation des petites installations aux usages des habitant.es (Berthelemy 2020). La régulation publique peut permettre d'intégrer ces projets locaux dans une politique publique énergétique d'ensemble.

L'utilisation des **nouvelles technologies** peut faciliter les micro-paiements de ces services auprès des habitantes (plus accessible financièrement), simplifier le suivi des consommations de ces services, ou encore limiter les déperditions de ressources grâce à des suivis techniques (Kibala Bauer 2020).



PISTE D'ACTION

Intégrer les nouvelles technologies et encourager une régulation publique des services d'eau et d'énergie pour répondre à des besoins largement insatisfaits tout en maîtrisant les consommations.



CHIFFRE CLÉ

Près de **26 millions de ménages africains** (environ 100 millions de personnes) **ont accès à l'électricité via des formes décentralisées** de production d'énergie (IRENA 2016)



ODD LIÉS



ÉTUDE DE CAS

LES EFFETS DES CONDITIONS LIMITÉES D'ACCÈS AUX SANITAIRES À NAIROBI (KENYA)

Les conditions d'accès aux toilettes dans ou à proximité des logements dans un quartier informel de Nairobi (Kenya) affectent à la fois la santé, la sécurité et l'accès à l'éducation des femmes et des filles.

À **Mathare Valley** dans un quartier informel de Nairobi, au Kenya, on compte en moyenne une toilette pour 85 habitant.es. Seulement 15% des habitant.es accèdent des toilettes privées. Pour les femmes, ces conditions d'accès ont des impacts spécifiques sur la santé. Elles augmentent les risques d'infections urinaires, de diarrhées et autres infections pendant les périodes menstruelles.

Des effets s'observent également sur les violences dont elles sont victimes : l'éloignement des toilettes partagées par rapport au lieu d'habitation accroît les risques de violences subies sur la durée du trajet, a fortiori la nuit (Gosling et al. 2015). Dans ce quartier, une étude montre que sur 435 femmes répondantes, 68% déclarent des violences physiques liées à l'utilisation des toilettes (Corburn et Hildebrand 2015). Le défaut de toilettes peut aussi conduire les adolescentes à manquer l'école pour éviter d'afficher publiquement ce manque d'hygiène.

Sources :

Chebii S. J. *Menstruation and education: how a lack of sanitary towels reduces school attendance in Kenyan slums*. BUWA, October 2014.

Corburn J, Hildebrand C., *Slum Sanitation and the Social Determinants of Women's Health in Nairobi, Kenya*. *Journal of Environ Public Health*. 2015

Gosling L. et al., « Nowhere to go: How a lack of safe toilets threatens to increase violence against women in slums », *Sverige*, Stockholm: WaterAid, 2015.

Winter S.C. et al., « A mixed-methods study of women's sanitation utilization in informal settlements in Kenya », *PLoS ONE*, 21 mars 2019, vol. 14, n° 3.



© Didier Gentilhomme

8 TRAVAIL DÉCENT ET CROISSANCE ÉCONOMIQUE

CIBLES : 8.1 Croissance du PIB **8.2** Productivité économique
8.5 Plein emploi et travail décent

ENJEU 1

Faciliter l'accès à l'emploi des habitant·es et l'amélioration des revenus des ménages

Accéder à un logement abordable et durable avec des infrastructures domestiques adaptées permet aux habitant·es de se focaliser sur des activités rémunératrices et favorise l'accès à l'emploi ainsi que la croissance des revenus, notamment pour les femmes (Coburn et Sverdik 2017).

Les problèmes d'accès aux infrastructures domestiques produisent une baisse de ressources temporelles et financières pour les populations. Elles consacrent davantage de temps au travail domestique, par exemple pour aller chercher de l'eau, ce qui leur laisse moins de temps pour des travaux rémunérés (Coburn et Sverdik 2017).

De plus, des problèmes réguliers d'accès aux infrastructures domestiques génèrent une augmentation de l'absentéisme au travail, qu'il s'agisse des coupures d'électricité, des difficultés d'accès à l'eau ou des problématiques d'accessibilité (routes inondées, par exemple). En Afrique, les pannes réduisent la probabilité d'embauche de 35%, et probablement de 55% en ce qui concerne l'emploi non agricole (Obolensky et al. 2019). Des problématiques d'infrastructures domestiques peuvent donc affecter les opportunités et la stabilité professionnelle.

Enfin, l'amélioration de l'accès aux infrastructures domestiques permet une augmentation de salaire pour les populations concernées, avec des gains de salaire jusqu'à 30% selon les résultats portant sur des projets d'électrification de logements au Bangladesh (Khandker et al. 2009).



PISTE D'ACTION

Penser le développement d'une offre de logement abordable et durable en lien étroit avec les infrastructures domestiques.



CHIFFRE CLÉ

L'amélioration de l'accès à l'eau au sein des logements est synonyme d'un gain de temps important et **permet à 72,1% des foyers de travailler davantage.** (Aiga et Umenai 2002)



ODD LIÉS

1 PAS DE PAUVRETE	1.4 1.5	6 EAU PROPRE ET ASSAINISSEMENT	6.2
10 INÉGALITÉS RÉDUITES	10.1 10.3	11 VILLES ET COMMUNITÉS DURABLES	11.1

ENJEU 2

Développer des logements en facilitant l'accès aux bassins d'emploi

La localisation des logements a un impact sur les statuts d'emplois et le niveau de revenus des populations. Le développement d'une offre de logement abordable et durable doit donc se faire à proximité des lieux d'emplois pour que les logements soient attractifs (Smet et Van Lindert 2016 ; Akinwande et Hui 2022 ; Marot et al. 2022).

Un manque de réflexion dans l'aménagement du territoire et la connexion aux infrastructures peut conduire au développement d'une offre de logement abordable et durable à distance des centres d'emplois. Or, l'augmentation des temps de transports réduit les opportunités d'emploi pour les habitant-es (Obolensky et al. 2019) et a un coût pour les habitant-es dont le budget consacré aux transports augmente. Une étude de la Banque interaméricaine de développement montre que les foyers vivant en périphérie des villes voient leurs dépenses en lien avec la mobilité augmenter de 45% au Brésil, 42% au Mexique et 27% en Colombie (Obolensky et al. 2019).

Pour être durable, le développement d'une offre de logement doit s'articuler aux infrastructures existantes afin de favoriser le développement de l'économie locale (Smet et Van Lindert 2016).



PISTE D'ACTION

Mettre en cohérence le nombre d'emplois disponibles localement et le nombre de logements construits.



IDÉE CLÉ

La construction d'une offre de logement abordable et durable doit se faire **en lien avec les dynamiques socioéconomiques** en présence.



ODD LIÉS



ENJEU 3

Encourager le développement d'une industrie de la construction locale

Le développement d'une offre de logement abordable et durable constitue une opportunité de développer le secteur de la construction, et par extension l'économie locale (Ojoko et Ojoko 2017).

13% de la croissance du produit intérieur brut à l'échelle mondiale dépend du secteur du logement (Habitat for Humanity 2021). L'industrie de la construction peut donc contribuer de manière importante à la création d'emplois, à l'activation de chaînes de valeur locales et à l'inclusion des entreprises, mais aussi au développement de l'économie nationale. Pour permettre ces retombées, le secteur de la construction doit être au moins en partie maîtrisé par des acteurs locaux.

Le développement d'une offre de logement abordable et durable peut être synonyme de croissance économique à différentes échelles. La commission économique des Nations Unies pour l'Amérique Latine et les Caraïbes estime ainsi qu'une croissance d'1% dans le secteur de construction entraîne une augmentation de 0,7% du PIB. De la même manière, une étude de la Banque Mondiale estime que 5 emplois sont créés par logement construit (Habitat for Humanity 2023).



PISTE D'ACTION

Privilégier les entreprises locales pour développer une offre de logement abordable et durable afin de sécuriser les retombées économiques à destination des populations et des pays concernés.



CHIFFRE CLÉ

L'accès à un logement abordable et durable dans les quartiers informels peut générer un impact direct allant jusqu'à **10,5% de croissance économique**, mesuré soit en tant que revenu national brut ou produit intérieur brut par habitant-e. (Habitat for Humanity 2023)



ODD LIÉS



ENJEU 4

Faciliter l'inclusion financière des populations

Permettre à une part plus importante de la population de devenir propriétaire constitue une modalité d'accès à des produits et services financiers abordables, utiles, adaptés à leurs besoins et proposés par des prestataires fiables (Marot et al. 2022).

L'accès à la propriété constitue un capital économique important pour les populations et demeure une condition importante d'accès au crédit et de développement de ressources financières. Cependant, les ménages vulnérables n'ont le plus souvent pas accès aux crédits bancaires, ce qui complique l'accession à la propriété (Marot et al. 2022). Par ailleurs, lorsque les populations parviennent à accéder à la propriété par des programmes de subvention, de régulation des titres fonciers et d'autoconstruction, elles peuvent être confrontées à des questions d'endettement, mais aussi à des problématiques de mauvaise qualité des logements et de difficultés de gestion (De Bercegol et al. 2020) susceptibles de les conduire à une perte de capital économique.

Dans ce contexte, plusieurs modèles alternatifs d'accès au logement abordable et durable se développent dans les pays des Suds afin de permettre l'inclusion financière des populations, notamment au travers de principes de communs urbains avec des modèles de coopératives et de foncier solidaire (Marot et al. 2022).



PISTE D'ACTION

Penser le développement des projets de logement en lien avec les moyens des ménages et leurs possibilités d'accès aux ressources financières nécessaires.



IDÉE CLÉ

Le développement d'une offre de logement abordable et durable peut s'inscrire dans une dynamique plus large pour **favoriser l'accès des populations vulnérables aux services financiers.**



ODD LIÉS



ÉTUDE DE CAS

AMÉLIORATION DE L'ACCÈS À L'EAU ET TRAVAIL À MANILLE (PHILIPPINES)

À Manille (Philippines), l'amélioration de l'accès à l'eau transforme les modalités de collecte de cette ressource et les dépenses de ménages pour l'eau.

L'étude menée à Manille repose sur une comparaison entre un ancien quartier informel ayant bénéficié d'une amélioration de l'accès à l'eau avec l'installation d'accès privé dans

les logements et un quartier informel utilisant trois robinets d'eau publics.



ENSEIGNEMENTS ET CHIFFRES CLÉS

Le coût de l'eau est moins élevé dans l'ancien établissement informel où l'accès à l'eau a été amélioré ;

72,1% des foyers vivant dans l'ancien quartier informel avec l'amélioration de l'accès à l'eau ont commencé à travailler davantage pour augmenter leurs revenus. La proportion de la population vivant sous le seuil de pauvreté est passée de 55,6% à 29,9%.

Les résident-es du quartier informel ne bénéficiant pas d'une amélioration de l'accès à l'eau passent en moyenne 3 à 4 heures par jour à collecter de l'eau alors que le point d'eau le plus proche de leur logement se situe à moins de 100 mètres de leur logement. 68% des habitant-es de ce quartier indiquent vouloir travailler davantage pour augmenter leurs revenus dès lors qu'ils consacreront moins de temps à la collecte d'eau.

Source :

Hirotsugu Aiga et Takusei Umenai, « Impact of improvement of water supply on household economy in a squatter area of Manila », *Social Science & Medicine* (1982), août 2002, vol. 55, n° 4, p. 627-641.



10 INÉGALITÉS RÉDUITES



CIBLES : 10.1 Évolution des revenus des plus pauvres

10.2 Autonomisation et intégration 10.3 Égalité des chances

10.4 Politiques publiques ciblées 10.7 Migrations

10.a Traitement spécial et différencié 10.b Aide publique au développement

ENJEU 1

Des politiques de logements adaptées aux contextes urbains et ruraux

Le mal-logement ne prend pas la même forme en milieu urbain et en milieu rural. Des politiques de logement adaptées à ces inégalités spatiales et à leurs évolutions sont nécessaires pour garantir l'équité.

Dans les villes, la pression est croissante. À mesure que le monde s'urbanise, la pauvreté se déplace des zones rurales aux zones urbaines. 55% de la population mondiale vit aujourd'hui dans des zones urbaines, et cette proportion devrait passer à 68% d'ici 2050 (UN World Urbanization Prospects 2018). Or, l'exode rural aggrave la crise du logement dans les villes et les inégalités : 1 urbain-e sur 3 vit un bidonville (Ritchie & Rose 2018) et les inégalités de revenus entre ménages sont aujourd'hui plus fortes dans les villes qu'à l'échelle des pays (OECD 2016 ; Nijman et Wei 2020).

Cependant, l'extrême pauvreté est plus forte en zones rurales, où vivent 84% des plus pauvres (UNDP 2021). De ce fait, les habitant-es y sont plus souvent propriétaires de logements qu'ils construisent eux-mêmes, mais beaucoup moins bien équipés. En Chine, par exemple, 13% des logements urbains mais 58% des logements ruraux n'avaient pas l'eau courante en 2010 (Bian et Lu 2014).



PISTE D'ACTION

Développer des politiques de logement spécialisées et adaptées pour les milieux ruraux et urbains.



IDÉE CLÉ

La crise du logement ne prend pas la même forme en zones urbaines (fortes inégalités, privatisation, bidonvilles...) et en zones rurales (très grande pauvreté, absence d'équipement, de service et de ressources...).



ODD LIÉS

1 PAS DE PAUVRETÉ 	1.1	1.4	11 VILLES ET COMMUNAUTÉS DURABLES 	11.1
	1.2	1.5		11.3

ENJEU 2

Réduire les inégalités devant le logement

Les inégalités devant le logement reflètent les inégalités sociales et économiques au sens large et les produisent. Réduire les inégalités devant le logement est nécessaire pour garantir l'égalité des chances.

L'architecture des logements reflète et contribue à produire les inégalités sociales et économiques. Cet effet n'est pas lié à un type ou style de bâtiment spécifique, mais aux politiques de logement et à la planification urbaine (Martin, Moore et Schindler 2015).

Les inégalités devant le logement existent d'abord à l'échelle internationale, entre les pays. La part d'habitant-es en logements informels est beaucoup plus élevée dans les pays des Suds. 20% de la population mondiale vit dans des habitations inadéquates, surpeuplées et insalubres, et plus de 90% des citoyen-es résidant en bidonvilles vivent dans des pays pauvres (UN-Habitat 2022).

Les inégalités s'incarnent ensuite aux échelles nationales et locales, entre les populations. Les populations les plus pauvres sont les plus touchées par le mal-logement. Dans les pays asiatiques en voie de développement par exemple, la probabilité des 20% les plus pauvres de vivre dans un logement adéquat est proche de zéro (Aizawa et al. 2020). L'augmentation du coût du logement creuse les inégalités entre les plus riches et les plus pauvres et accroît la ségrégation (Nijman et Wei 2020).

ENJEU 3

Faciliter le logement des personnes migrantes

L'accès au logement est une priorité pour faciliter la migration et la mobilité des personnes.

Les personnes migrantes sont particulièrement vulnérables aux violations des droits humains, et leur droit au logement est l'un des plus menacés (UN 2010). Cette situation est produite par l'urgence de trouver un logement, le manque d'information, l'insécurité juridique et les discriminations. Parmi les migrant-es, les réfugié-es sont le groupe le plus concerné par le mal-logement (Browns, Gill et Halsall 2022) car les personnes en situation illégale sont exclues des programmes publics de logement (Liu et al. 2020 ; McConnell 2013).

Le moindre accès à la propriété et le moins bon équipement des logements ont un impact négatif sur la santé physique et mentale des migrant-es (Xia et al. 2018) et la privatisation de l'asile aggrave ces inégalités (Browns, Gill et Halsall 2022).



CHIFFRE CLÉ

56% de la population urbaine d'Afrique subsaharienne vit en habitat informel.
(Cobbinah et Nyame 2021)



ODD LIÉS



PISTES D'ACTION

Déployer des programmes publics de logements accessibles pour les personnes en situation irrégulière.

Engager une lutte spécifique contre la discrimination envers les personnes migrantes dans le secteur du logement.



IDÉE CLÉ

Les difficultés d'accès au logement abordable et durable sont plus marquées parmi les personnes migrantes et réfugiées.



ODD LIÉS





LE LOGEMENT LOCATIF DANS LES FAVELAS (BRÉSIL)

Au Brésil, l'investissement dans l'amélioration des favelas au détriment d'une nouvelle offre publique de logements abordables encourage la location informelle, une dynamique qui creuse les inégalités entre les habitant-es des quartiers les plus pauvres.

Logement informel et location au Brésil. La récession économique des années 1980 a considérablement compromis l'offre d'aide sociale et de logement en Amérique latine, avec pour conséquence l'augmentation de l'occupation illégale des terres et le développement des marchés informels du logement. En dépit des réformes et investissements au tournant des années 2000, les *favelas* brésiliennes ne cessent de grandir, huit fois plus vite que les villes formelles. Ces quartiers s'adaptent aux investissements et aux nouveaux contextes néo-libéraux en renouvelant les modèles de gestion du logement informel, notamment par la location.

Serrinha, Sol Nascente et Solemar, trois favelas autour de Florianópolis. Nés dans les années 1970-1980, ces trois quartiers informels abritent environ 2300 foyers en 2010. Les habitant-es y ont des revenus compris entre 0,88 et 1,7 fois le salaire minimal (contre 3,1 fois pour l'aire urbaine de Florianópolis).

Entre 2006 et 2010, une multiplication par 4 de la part des logements loués dans ces favelas. Plusieurs facteurs ont favorisé cette émergence du logement locatif. D'une part, la politique macroéconomique et les réformes visant à stimuler le marché intérieur en augmentant les investissements et en encourageant la consommation via un meilleur accès

au crédit ont permis aux habitant-es des *favelas* d'investir dans la consolidation du bâti et la production de logements locatifs. À l'échelle des foyers, la transformation du rôle des femmes et leur participation accrue au marché du travail formel ont réduit la taille des familles et augmenté les revenus. D'autre part, la croissance de Florianópolis, qui concentre des opportunités d'emploi, des services et des équipements publics, attire un flux important de migrants à faibles revenus. Or, le manque d'options de logement abordable en dehors des zones d'habitat informel persiste. Le développement du logement locatif dans les *favelas* vient donc répondre à une demande continue et croissante de logement abordable : les habitant-es les plus anciennes ont agrandi leur logement pour en proposer une partie en location aux nouveaux arrivants, en majorité des travailleurs pauvres du bâtiment. L'État a soutenu ces pratiques en investissant dans les infrastructures et la consolidation des logements à pratiques à Serrinha et Sol Nascente.

Une « nouvelle classe » de propriétaires. Les nouveaux propriétaires sont plus âgés (15 ans de plus en moyenne) que leurs locataires, plus souvent mariés, avec des enfants et installés depuis deux fois plus longtemps dans la favela (18 ans en moyenne). Ils habitent des logements deux fois plus spacieux et mieux équipés que leurs locataires.



CHIFFRE CLÉ

Sur le marché locatif dans les *favelas*, les propriétaires disposent de 2,5 fois plus d'espace par personne que leurs locataires (45 m²/personne contre 18 m²/personne).



ENSEIGNEMENTS CLÉS

L'investissement dans les quartiers informels améliore les conditions de vie et renforce le sentiment de sécurité des habitant-es. Cependant, il contribue aussi à augmenter la demande de logements, et par là le marché locatif informel.

Les propriétaires informels prennent le relais de l'État et du secteur privé en tant que fournisseurs de logements abordables. La location est une véritable opportunité économique pour eux, mais elle crée de nouvelles inégalités entre les habitant-es devenu-es propriétaires et les habitant-es locataires.

Source :

Fernanda Lonardoni & Jean Claude Bolay (2016) Rental housing and the urban poor: understanding the growth and production of rental housing in Brazilian favelas, *International Journal of Urban Sustainable Development*, 8:1, 49-67.



13 MESURES RELATIVES À LA LUTTE CONTRE LES CHANGEMENTS CLIMATIQUES



**CIBLES : 13.1 Résilience et adaptation 13.2 Politiques climatiques
13.3 Amélioration des capacités individuelles et institutionnelles
13.b Renforcement des capacités des pays**

© Ezra Acayan

ENJEU 1

Limiter l'impact des changements climatiques sur les habitant·es des logements informels

Les habitant·es de logements informels sont les plus exposé·es et les plus vulnérables aux changements climatiques que ce soit aux phénomènes de grande ampleur (cyclones, tempêtes, ouragans, inondations...) ou plus lents (réchauffements climatiques, montée des eaux, sécheresse, fortes chaleurs...).

Cette exposition accrue s'explique notamment par la localisation des logements des plus vulnérables dans des zones à risques plus importants (zones inondables, sujettes à glissement de terrain...), (ONU-Habitat 2022), par l'absence ou la faiblesse des règles de construction des logements (matériaux employés peu résistants aux phénomènes de grande ampleur, non adaptés à la circulation de l'air en cas de fortes chaleurs, sans points d'eau exposant les habitant·es à des risques pour leur santé a fortiori en période de sécheresse...) et par l'aménagement de son environnement direct (peu d'espaces publics pour évacuer les eaux de pluie ou pour favoriser la circulation de l'air, forte densité des logements...), (Satterthwaite 2014 ; Satterthwaite et al. 2018 ; Bezgrebelna et al. 2021).

Plusieurs études ont montré que **l'amélioration des conditions de logements peuvent permettre d'améliorer la résilience des habitant·es** par rapport aux effets des changements climatiques, en réduisant les risques (Wamsler 2007; Satterthwaite 2014). Pour être efficaces, les interventions visant à atténuer les effets des changements climatiques doivent être **menées à plusieurs échelles d'aménagement : celles du logement et de l'habitat, de la ville, de la région.**



POINT DE VIGILANCE

L'amélioration des conditions de logement, notamment les rénovations environnementales, peut conduire à l'éviction de certaines populations dans la mesure où elles renchérissent le coût des logements (achats/ loyers). (Patel et al 2018, Mitra et al 2017).

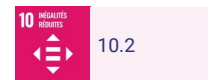


CHIFFRE CLÉ

Cinq des dix pays les plus touchés par les chocs climatiques en 2019 se trouvaient en Afrique. (Centre for Affordable Housing Finance in Africa 2022)



ODD LIÉS



Revoir les techniques de construction

La combinaison de techniques de construction traditionnelles, spécifiques à chaque contexte local, et de techniques contemporaines peut permettre d'adapter les logements aux changements climatiques tout en atténuant leurs effets sur ces changements.

L'utilisation de matériaux de construction importés s'avère coûteuse, générant des impacts sur l'environnement (extraction, acheminement...) et peu adaptée aux contextes locaux (par exemple, par rapport aux risques sismiques, aux besoins de ventilation des logements...). (Centre for Affordable Housing Finance in Africa 2022). Le recours à des **matériaux de construction produits avec des ressources locales** peut être une solution pour limiter les coûts de construction et s'adapter aux conditions environnementales locales. Ils peuvent aussi avoir des avantages environnementaux : les briques développées par la National Slum Dwellers Federation of Uganda, qui ne nécessitent pas de cuisson, limitent par exemple la déforestation et sont moins chères que les briques cuites ordinaires (Dobson, Nyamweru et Dodman 2015).

Cette réflexion sur l'origine des matériaux peut aller de pair avec une **révision des méthodes de construction** pour augmenter l'adaptation des logements aux changements climatiques et indirectement limiter leurs effets sur la santé et le bien-être. Par exemple, l'orientation des logements peut permettre de l'exposition au soleil de la face la plus exposée ; cela facilite la circulation de l'air par l'existence de cours intérieures, de patios, de fenêtres de petites tailles (qualité de l'air, température adaptée) ainsi que la lumière ce qui favorise la qualité de vie des habitants et leur adaptation aux variations climatiques (Chavan et Chandar 2022 ; Dayaratne 2018 ; Haque, Dodman et Hossain 2014). Les expériences d'autoconstruction accompagnée s'appuyant sur ces méthodes contribuent par ailleurs à intégrer les habitant·es à la production de leur logement (Rachmuhl et Cyr 2007) et peuvent être l'occasion d'une sensibilisation à l'adaptation aux changements climatiques.



PISTES D'ACTION

L'accompagnement par les acteurs publics et/ou associatifs et/ou ONG à la production de logements par les ménages (en direct ou avec des petits entrepreneurs) peut être un moyen d'encourager l'utilisation de certains matériaux tout en promouvant certaines normes de construction durable du point de vue de réduction des risques, de l'amélioration des conditions de vie (santé, salubrité, adaptation aux changements climatiques...) et de limitation des impacts environnementaux.

Les représentations associées aux techniques de construction traditionnelles peuvent être peu valorisées localement alors que les matériaux et modèles d'habitat importés symbolisent la modernité (Foruzanmehr, 2015).

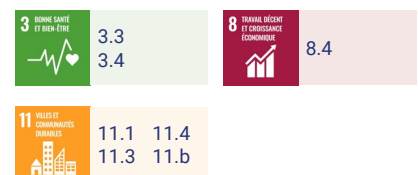


CHIFFRE CLÉ

À Gorakhpur, en Inde, on estime que les conceptions de logements résistants aux inondations avec des plinthes surélevées, des chambres au deuxième étage et des techniques de briquetage pour une meilleure ventilation, sont réalisables pour **18% de moins que le coût de la construction standard**, en utilisant des matériaux peu coûteux comme le bambou. (Moench et al. 2017)



ODD LIÉS



Penser les logements en lien avec leur environnement

Penser le logement dans son environnement, ancré dans un territoire (notion d'« habitat » (Allen 1998)) permet d'appréhender les effets des changements climatiques sur l'habitation et inversement, tout en prenant en compte les interactions entre les différentes échelles (celle du logement, du quartier, de la ville...).

Concevoir le logement dans son environnement conduit à réfléchir notamment à la **circulation de l'air** entre les habitations (salubrité, lumière...), à la **végétalisation** et à **l'approvisionnement en eau des espaces publics** (rafraîchit et améliore le cadre de vie), à la circulation des personnes (facilitant les évacuations et les interventions en cas d'aléas climatiques), (Galal, Sailor et Mahmoud 2020).

Les **formes urbaines denses** peuvent atténuer ou augmenter l'impact du logement sur le climat. La concentration de logements, d'infrastructures et d'emplois peut générer des économies d'échelles (moins déplacements, moins consommation d'énergie et d'eau grâce à la concentration des réseaux) mais aussi des externalités négatives si les espaces verts non-bâties sont absents (renforcement du phénomène d'îlots de chaleur), si les infrastructures collectives et les services ne sont pas adaptés à la densité démographique, si les espaces résidentiels sont peu accessibles et trop éloignés des bassins d'emplois (congestions routières, transports publics sous-dimensionnés ou ne desservant pas certains quartiers, impacts sur la qualité de l'air, accentuation des situations à risque...), (Dodman 2009). Dans les pays des Nord, des études montrent l'importance de ces formes urbaines comme levier de lutte contre le changement climatique en insistant sur plusieurs dimensions : la typologie d'habitat affecte les consommations énergétiques ; les formes urbaines influent sur les émissions de GES (besoins de déplacement notamment) et peuvent être conçues pour limiter les îlots de chaleur tout en améliorant la qualité de l'air (Cerema, 2018).



PISTE D'ACTION

Évaluer les programmes de rénovation ou de construction de logements abordables et durables en prenant en compte la démarche d'inscription à l'échelle du quartier (espaces verts, axes de circulation...) et de la ville (concentration de logements, articulations avec les infrastructures...).



CHIFFRE CLÉ

À New Assouan (Egypte), la variation de la géométrie urbaine (orientation des rues, ombres...) affecte la température physique ressentie des piétons en moyenne de 9°C. (Galal, ali.2020)



ODD LIÉS





DES MAISONS BIOVERNACULAIRES À MANABÍ (ÉQUATEUR)

En Équateur, un modèle de maison « vernaculaire » de zones rurales de la province de Manabí, composé de trois pièces, atteint déjà certains critères de durabilité ; ces résultats pourraient être amplifiés à partir de techniques modernes.

La maison vernaculaire de Manabí. L'architecture vernaculaire est une construction qui s'adapte de manière continue à son environnement et aux besoins sociaux, s'appuyant sur les compétences et les traditions des constructeurs locaux. Dans la province de Manabí, sur la côte Ouest de l'Équateur, la maison vernaculaire se caractérise par sa structure de trois pièces sur pilotis (une cuisine, une salle de repos, le tout joint par un couloir pour isoler les deux premiers espaces et limiter les risques d'incendie de tout le logement, le couloir s'étant progressivement transformé en salle à manger). La structure sur pilotis limite les conséquences des inondations. Les matériaux utilisés (palmes ou paille pour le toit ; bois ou cannes renforcés par de la terre pour les murs et le sol) donnent au logement sa légèreté, lui permettant de résister aux tremblements de terre, aux glissements de terrain, aux inondations. L'utilisation de principes bioclimatiques passifs tels que l'orientation, les fenêtres, les portes et d'autres ouvertures pour profiter de la lumière naturelle, de l'ombre et de la ventilation contribue au bien-être des habitant-es et à la longévité des logements.

Des techniques modernes pour le « biovernaculaire ». Allier conception traditionnelle et approche contemporaine du logement permet de favoriser la durabilité économique, sociale, environnementale et culturelle. Aujourd'hui, ces habitats ne sont pas reconnus comme un héritage historique culturel dans la province. Par ailleurs, d'autres matériaux

sont rajoutés aux matériaux traditionnels (parpaings...) y compris pour l'équipement interne (béton, zinc, aluminium, verre...) augmentant les coûts de construction et d'entretien sans être nécessairement durables. Ces maisons n'utilisent pas d'énergies renouvelables.

La construction d'un habitat « biovernaculaire » offrirait des solutions techniques et architecturales durables qui valorisent ces logements, tout en favorisant leur reconnaissance comme patrimoine culturel. Dans cette perspective, le logement biovernaculaire intégrerait plusieurs principes :

- Le design permettrait à chacune des trois pièces ainsi qu'au rez-de-chaussée d'être adaptée en fonction des usages et de l'évolution de la composition des familles (nombre de chambres, utilisation du rez-de-chaussée comme garage ou espace de stockage...);
- La structure du logement serait renforcée par des fondations en béton, tout en utilisant des matériaux de construction locaux légers pour le reste du bâti (bambous notamment);
- Les principes bioclimatiques passifs seraient exploités avec une attention à l'intégration dans le paysage, et à l'utilisation d'énergies renouvelables;
- Les coûts de construction seraient suivis et l'accessibilité serait garantie aux habitant-es de la province.



CHIFFRE CLÉ

La construction de logements biovernaculaires présenterait un coût inférieur de 40% au coût de construction de logement en béton armé.

Source :

Hidalgo Zambrano, et al., 2023. « A Sustainable Proposal for a Cultural Heritage Declaration in Ecuador: Vernacular Housing of Portoviejo », *Sustainability* 15, n°. 2.





CONCLUSION

La présente étude propose et détaille un **argumentaire** sur le logement abordable et durable comme axe d'intervention pour l'atteinte des ODD. Elle présente **les principaux enjeux identifiés par ODD ainsi que les références bibliographiques mobilisées et plusieurs cas d'étude en lien avec les ODD ciblés.**

Cette étude s'inscrit dans le champ de recherche sur l'interaction entre les ODD dont la démarche, le vocabulaire, les résultats saillants et les outils de visualisation sont présentés en **Annexe 3 – Les interactions entre ODD : un champ de recherche actif.** La littérature scientifique internationale a bien établi que **les 17 ODD sont indivisibles et intégrés** : l'atteinte d'un objectif a nécessairement des effets – positifs ou négatifs – sur l'atteinte des autres. Cela vaut particulièrement pour **l'ODD 11 – Villes et communautés durables, qui fait partie des ODD les plus centraux et les plus connectés positivement aux autres.** L'ouverture, la sûreté, la résilience et la durabilité des villes et les communautés humaines sont un objectif central et moteur pour l'Agenda 2030.

Plus spécifiquement, **la présente étude montre à quel point le logement abordable et durable est une composante centrale de l'atteinte des ODD dans la mesure où il est fortement lié à 10 des 17 ODD et à une partie de leurs cibles.** L'étude des enjeux du logement abordable et durable au regard de ces 10 ODD montre que ces derniers sont fortement liés entre eux et que l'atteinte d'un ODD peut avoir des effets sur d'autres ODD. Par ailleurs, les ODD 5, 10, 11 et 4 apparaissent tout particulièrement pertinents au regard du logement abordable et durable dans la mesure où une majorité de leurs cibles peuvent être reliées à cette thématique. Le tableau synthétique ci-dessous présente l'ensemble des ODD et cibles identifiées en précisant, au moyen d'une échelle de notation, le degré d'atteinte des cibles au regard du logement abordable et durable.

L'échelle de notation est structurée de la manière suivante :

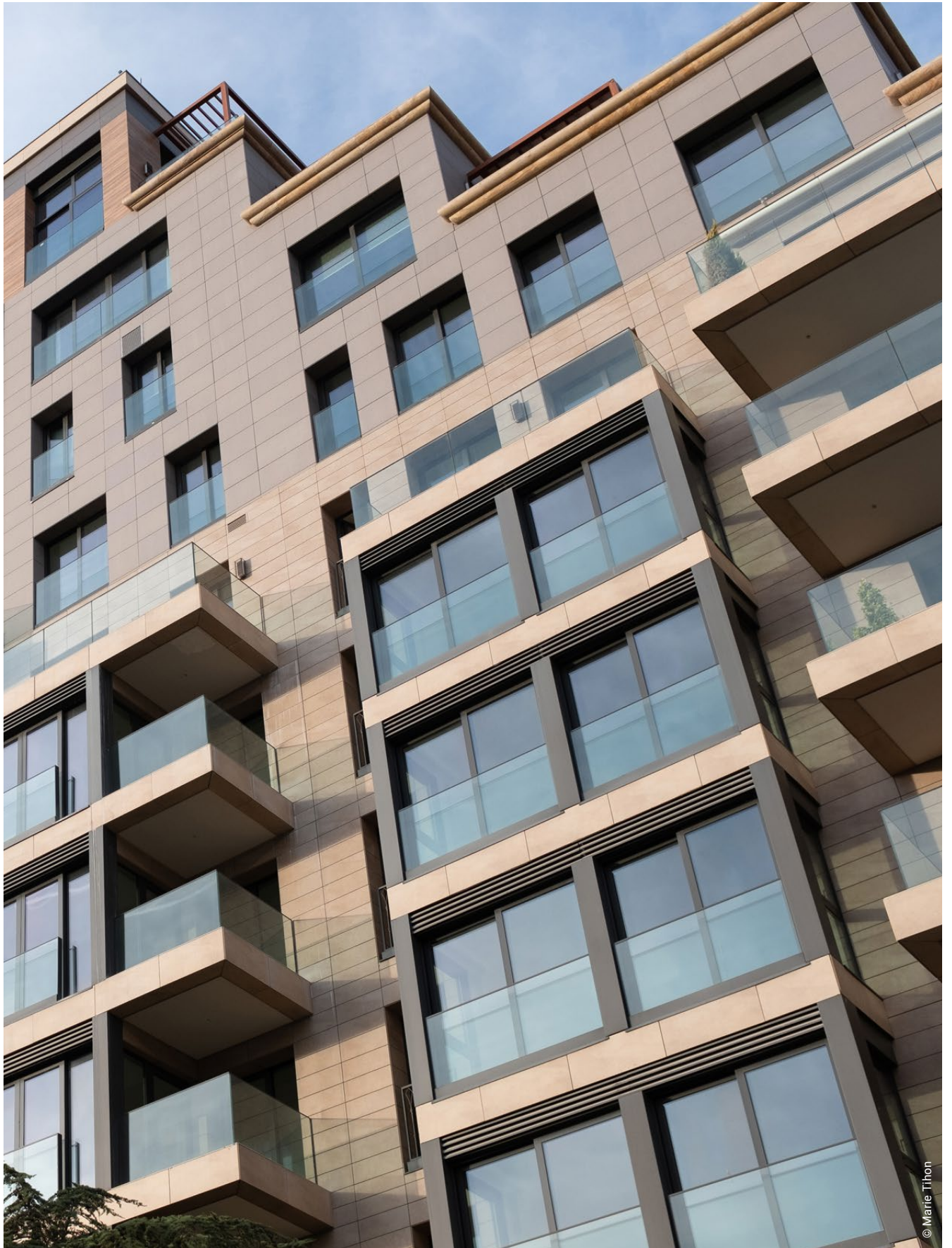
Interaction établie Plusieurs sources documentent l'interaction ++	Interaction FORTE L'interaction est mentionnée de manière systématique +++
--	--

Par-delà l'analyse de 10 ODD au regard du logement abordable et durable, l'étude approfondie de la littérature permet de souligner **plusieurs enseignements saillants pour le développement d'une offre adaptée** aux contextes et aux pratiques des habitant-es :

- **L'accès à un logement abordable et durable doit être compris comme une composante importante du développement** dans la mesure où il a un impact plus large sur différents champs d'intervention comme la santé, l'éducation, l'égalité entre les femmes et les hommes, l'emploi ou la gestion du changement climatique.
- **Les interventions portant sur l'amélioration des logements et le développement d'infrastructures domestiques privées** comme l'accès à l'eau ou à l'électricité ou le développement de sanitaires privés **ont des effets leviers importants sur les autres ODD.** Il est donc important de prendre en compte l'échelon du logement lors du développement de projets d'aménagement et d'infrastructures pour renforcer leurs impacts.
- Au sein des logements, **l'agencement et l'aménagement intérieur des logements ont des effets importants sur les problématiques de genre** notamment en termes d'égalité entre les femmes et les hommes ainsi que d'accès à l'éducation et à l'emploi pour les femmes.
- **Ce sont les populations les plus vulnérables qui proportionnellement paient les coûts les plus importants pour le logement.** Dans ce contexte, l'accès à un logement abordable et durable apparaît d'autant plus nécessaire pour les populations vulnérables dans la mesure où il permet la constitution d'un patrimoine, l'amélioration des conditions de logement et la mobilisation d'un reste à vivre plus important.
- **La localisation d'un logement est un critère de durabilité d'un établissement résidentiel.** Une offre inadaptée de logement abordable et durable peut en effet induire de nouveaux coûts importants en termes de transports et d'accès aux services lorsque les populations sont relogées à distance de leur ancien quartier.
- **L'accès à la propriété ne doit pas être envisagé comme la seule modalité de développement d'un logement abordable et durable** pour les populations. Le locatif informel peut notamment apporter des réponses aux problématiques d'accès au logement, mais il doit pour cela être davantage encadré.

FIGURE 1 – Atteinte des cibles de plusieurs ODD au regard du logement abordable et durable (voir Annexe 4 pour tableau détaillé)

1 PAS DE PAUVRETÉ 	1.1	1.2	1.4	1.5			
3 BONNE SANTÉ ET BIEN-ÊTRE 	3.2	3.3	3.4	3.9			
4 ÉDUCATION DE QUALITÉ 	4.1	4.2	4.3	4.5	4.6	4.a	
5 ÉGALITÉ ENTRE LES SEXES 	5.1	5.2	5.4	5.6	5.a	5.b	5.c
6 EAU PROPRE ET ASSAINISSEMENT 	6.1	6.2					
7 ÉNERGIE PROPRE ET D'UN CÔTÉ ABORDABLE 	7.1	7.3					
8 TRAVAIL DÉCENT ET CROISSANCE ÉCONOMIQUE 	8.1	8.2	8.5				
10 INÉGALITÉS RÉDUITES 	10.1	10.a	10.b	10.2	10.3	10.4	10.7
11 VILLES ET COMMUNAUTÉS DURABLES 	11.3	11.4	11.5	11.7	11.b	11.1	11.6
13 MESURES RELATIVES À LA LUTTE CONTRE LES CHANGEMENTS CLIMATIQUES 	13.2	13.3	13.b	13.1			





BIBLIOGRAPHIE

- AALBERS Manuel, *The financialization of housing: a political economy approach*, First issued in paperback., London New York, NY, Routledge (coll. « Routledge studies in the modern world economy »), 2017, 158 p.
- ABABSA Myriam, *Diagnostic du secteur du logement abordable en Jordanie*, Paris, AFD-Ilfo, 2020.
- ADABRE Michael Atafo et CHAN Albert P. C., « Critical success factors (CSFs) for sustainable affordable housing », *Building and Environment*, 2019, vol. 156, p. 203 214.
- ADEBOWALE Stephen Ayo, MORAKINYO Oyewale Mayowa et ANA Godson Rowland, « Housing materials as predictors of under-five mortality in Nigeria: evidence from 2013 demographic and health survey », *BMC Pediatrics*, 19 janvier 2017, vol. 17, n° 1, p. 30.
- ADEDEJI Segun O. et OLANIYAN Olanrewaju, *Improving the conditions of teachers and teaching in rural schools across African countries*, Addis Ababa, UNESCO: International Institute for Capacity Building in Africa, 2011.
- ADJANOHOON Prudence, *Logement abordable. Synthèse des travaux de groupe*, s.l., Réseau Habitat et Francophonie, 2022.
- AIGA Hirotsugu et UMENAI Takusei, « Impact of improvement of water supply on household economy in a squatter area of Manila », *Social Science & Medicine (1982)*, août 2002, vol. 55, n° 4, p. 627 641.
- AINI W, SUNARTI S et ESARITI Landung, « Low-income households sustainability based on ecological perspective at Villa Karang Sari Kebumen, Indonesia », *IOP Conference Series: Earth and Environmental Science*, 9 janvier 2021, vol. 623, p. 012091.
- AIZAWA Toshiaki, HELBLE Matthias et LEE Kwan Ok, « Housing Inequality in Developing Asia and the United States: Will Common Problems Mean Common Solutions? », *Cityscape*, 2020, vol. 22, n° 2, p. 23 60.
- AKINWANDE Tim et HUI Eddie, « The Interface between Socioeconomic Activities of the Urban Poor and Sustainable Affordable Housing Provision ».
- ALLEN Barbara, « L'habitat, c'est le logement et au-delà », *Urbanisme*, février 1998, n° 298, p. 68 73.
- ANDERSON Carl C., DENICH Manfred, WARCHOLD Anne, KROPP Jürgen P. et PRADHAN Prajal, « A systems model of SDG target influence on the 2030 Agenda for Sustainable Development », *Sustainability Science*, 2022, vol. 17, n° 4, p. 1459 1472.
- ATIA Mona, « Refusing a "City without Slums": Moroccan slum dwellers' nonmovements and the art of presence », *Cities*, 2022, vol. 125, p. 102 284.
- BAKER Charlene K., BILLHARDT Kris A., WARREN Joseph, ROLLINS Chiquita et GLASS Nancy E., « Domestic violence, housing instability, and homelessness: A review of housing policies and program practices for meeting the needs of survivors », *Aggression and Violent Behavior*, 2010, vol. 15, n° 6, p. 430 439.
- BAKER Judy L., *Climate change, disaster risk, and the urban poor: cities building resilience for a changing world*, Washington, D.C, World Bank (coll. « Urban development »), 2012, 297 p.
- BARATA Paula C. et STEWART Donna E., « Searching for Housing as a Battered Woman: Does Discrimination Affect Reported Availability of a Rental Unit? », *Psychology of Women Quarterly*, 2010, vol. 34, n° 1, p. 43 55.
- BARROS Françoise DE et VORMS Charlotte, « Favelas, bidonvilles, baracche, etc. : recensements et fichiers », *Histoire & mesure*, 5 décembre 2019, XXXIV, n° 1, p. 3 14.
- BARUAH Bipasha, *Women and Property in Urban India*, Vancouver, UBC Press, 2010.
- BAWA Anissou, *Mutation des périphéries urbaines au sud du Togo. Des espaces ruraux à l'épreuve du peuplement et de la marchandisation des terres*, thesis, Université de Montpellier, s.l., 2017.
- BELMESSOUS Fatiha, « Les bénéficiaires des politiques du logement en France (XIX^e-XX^e siècle). Histoire d'une catégorisation normalisée », *Droit et Ville*, 2020, vol. 89, n° 1, p. 115 131.
- BENNICH Therese, WEITZ Nina et CARLSEN Henrik, « Deciphering the scientific literature on SDG interactions: A review and reading guide », *Science of The Total Environment*, 2020, vol. 728, p. 138 405.
- BENOVA Lenka, CUMMING Oliver et CAMPBELL Oona M. R., « Systematic review and meta-analysis: association between water and sanitation environment and maternal mortality », *Tropical Medicine & International Health*, 2014, vol. 19, n° 4, p. 368 387.
- BERCEGOL Rémi DE, BON Bérénice et LEVY Karen, « À l'ombre des planteurs de tours. Les immeubles d'habitat "abordable" dans les périphéries des villes indiennes », *NAQD*, 2020, vol. 38 39, n° 1 2, p. 267 284.
- BERTHELEMY Jean-Claude, « Measuring the impact of decentralized electricity projects: a triangulation approach », *Field Actions Science Reports. The journal of field actions*, 23 décembre 2020, Special Issue 22, p. 108 115.
- BEZGREBELNA Mariya, MCKENZIE Kwame, WELLS Samantha, RAVINDRAN Arun, KRAL Michael, CHRISTENSEN Julia, STERGIOPOULOS Vicky, GAETZ Stephen et KIDD Sean A., « Climate Change, Weather, Housing Precarity, and Homelessness: A Systematic Review of Reviews », *International Journal of Environmental Research and Public Health*, janvier 2021, vol. 18, n° 11, p. 5812.
- BIAN Yanjie et LU Chuntian, « Urban-Rural Housing Inequality in Transitional China » dans Isabelle Attané et Baochang Gu (eds.), *Analysing China's Population*, Dordrecht, Springer Netherlands (coll. « INED Population Studies »), 2014, vol.3, p. 179 201.
- BOUFARSI Sakina, ISIK AKSUKU Behiye et EMRE AYSU Mehmet, « Slums in Casablanca: Assessment of the VSB program, case study: Er-hamna Slum », *Global Scientific Journal*, 2021, n° 9, p. 12.

- BRUBACH Matthias, JACOBS David E. et ORMANDY David, *Environmental burden of disease associated with inadequate housing: a method guide to the quantification of health effects of selected housing risks in the WHO European Region*, s.l., World Health Organization. Regional Office for Europe, 2011, vii, 227 p.
- BRENNAN Maya, REED Patrick et STURTEVANT Lisa A, « The Impacts of Affordable Housing on Education: A Research Summary », *INSIGHTS Housing Policy Research*, 2014.
- CAPELUTO Isaac Guedi, « The Unsustainable Direction of Green Building Codes: A Critical Look at the Future of Green Architecture », *Buildings*, juin 2022, vol. 12, n° 6, p. 773.
- CARUSO Bethany A., CHIPUNGU Jenala, KULKARNI Seema et RAY Isha, « Women, work, and water », *The Lancet*, 2023, vol. 401, n° 10383, p. 1139 1141.
- CECODHAS HOUSING EUROPE OBSERVATORY, *Financing of Social Housing. Observatory Study in 6 EU countries*, Bruxelles, Housing Europe, 2013.
- CENTRE FOR AFFORDABLE HOUSING FINANCE IN AFRICA, *Financement du logement en Afrique. Une revue des marchés africains du financement du logement. Annuaire 2022*, Johannesburg, CAHF, 2022.
- CEREMA, Fiche 2 - *Les formes urbaines : un levier efficace pour lutter contre le changement climatique*, s.l., 2018.
- CHANT S., « Gender and Urban Housing in the Global South » dans Susan J. Smith (ed.), *International Encyclopedia of Housing and Home*, San Diego, Elsevier, 2012, p. 255 263.
- CHANT Sylvia, « Cities through a “gender lens”: a golden “urban age” for women in the global South? », *Environment and Urbanization*, 2013, vol. 25, n° 1, p. 9 29.
- CHANT Sylvia et MCILWAINE Cathy, *Geographies of development in the 21st century: an introduction to the Global South*, Cheltenham, Elgar, 2009.
- CHAVAN Chaya Y et CHANDAR Sheeba, « Understanding the Sustainable Design Principles of Traditional Houses: The Case of Sawantwadi, Maharashtra, India », *International Society for the Study of Vernacular Settlements*, octobre 2022, vol. 9, n° 4.
- CHEBII S., « Menstruation and Education : How a lack of sanitary towels reduces school attendance in Kenyan slums », s.l., 2012.
- CHOWDHRY Prem (ed.), *Understanding Women's Land Rights*, Thousand Oaks, California, SAGE Publications Pvt. Ltd, 2017.
- CINACCHI Giovanna Bueno, NUNES Nilza Rogéria De Andrade, MACHADO Ricardo William Guimarães, LOBATO Lenaura De Vasconcelos Costa et RODRIGUEZ Andrea, « Homelessness and Women: where one encounters violence », *Argumentum*, 2021, vol. 13, n° 3, p. 41 56.
- CLARK Sherri Lawson, BURTON Linda M. et FLIPPEN Chenoa A., « Housing Dependence and Intimate Relationships in the Lives of Low-Income Puerto Rican Mothers », *Journal of family issues*, 2011, vol. 32, n° 3, p. 369 393.
- COBBINAH Patrick et NYAME Valentina, « A city on the edge: the political ecology of urban green space », *Environment and Urbanization*, 2021, vol. 33, p. 095624782110198.
- COCIÑA Camila, « Housing as urbanism: the role of housing policies in reducing inequalities. Lessons from Puente Alto, Chile », *Housing Studies*, 2021, vol. 36, n° 9, p. 1490 1512.
- CORBURN Jason et HILDEBRAND Chantal, « Slum Sanitation and the Social Determinants of Women's Health in Nairobi, Kenya », *Journal of Environmental and Public Health*, 2015, vol. 2015, p. 209505.
- CORBURN Jason et SVERDLIK Alice, « Slum Upgrading and Health Equity », *International Journal of Environmental Research and Public Health*, avril 2017, vol. 14, n° 4, p. 342.
- DAMON Julien, « Bidonvilles du Nord, bidonvilles du Sud », *Revue Quart Monde*, 2019, vol. 1, n° 249, 2019 p. 22 25.
- DAYARATNE Ranjith, « Toward sustainable development: Lessons from vernacular settlements of Sri Lanka », *Frontiers of Architectural Research*, 1 juin 2018, vol. 7.
- DEBOULET Agnès, « Le rêve mondial d'un univers urbain sans “bidonvilles”. Discours, mobilisations et mythe », *Multitudes*, 2016, vol. 64, n° 3, p. 121 130.
- DEBOULET Agnès et SALENSON Irène, *Repenser les quartiers précaires*, Paris, AFD, 2016.
- DHITAL Ram Prasad, ITO Takahiro, KANEKO Shinji, KOMATSU Satoru et YOSHIDA Yuichiro, « Household access to water and education for girls: The case of villages in hilly and mountainous areas of Nepal », *Oxford Development Studies*, 2022, vol. 50, n° 2, p. 142 157.
- DOBSON Skye, NYAMWERU Hellen et DODMAN David, « Local and participatory approaches to building resilience in informal settlements in Uganda », *Environment and Urbanization*, 1 octobre 2015, vol. 27, n° 2, p. 605 620.
- DODMAN David, « Urban Form, Greenhouse Gas Emissions and Climate Vulnerability », *Population Dynamics and Climate Change*, 1 janvier 2009.
- DONAGHY Maureen M. et PALLER Jeffrey W., « Sustainability Politics and Housing Development in Urban Brazil and Ghana », *International Journal of Politics, Culture, and Society*, 3 mai 2023.
- DUHAU Emilio et JACQUIN Céline, « Les ensembles de logement géants de Mexico. Nouvelles formes de l'habitat social, cadres de vie et reformulations par les habitants », *Autrepart*, 2008, vol. 47, n° 3, p. 169 185.
- DUPONT Véronique (ed.), *The politics of slums in the global south: urban informality in Brazil, India, South Africa and Peru*, London ; New York, Routledge (coll. « Routledge studies in cities and development »), 2016, 230 p.
- DURAND-LASSERVE Alain, DURAND-LASSERVE Majlis et HARRIS Selod, *Le système d'approvisionnement en terres dans les villes d'Afrique de l'Ouest: L'exemple de Bamako*, s.l., The World Bank (coll. « Africa Development Forum »), 2015, 130 p.

DYSON Tim, *Population and development: the demographic transition*, London, Zed, 2010.

EBEKOZIEN Andrew, ABDUL-AZIZ Abdul-Rashid et JAAFAR Mastura, « Housing finance inaccessibility for low-income earners in Malaysia: Factors and solutions », *Habitat International*, 1 mai 2019, vol. 87, p. 27 35.

ELMQVIST Thomas, FRAGKIAS Michail, GOODNESS Julie, GÜNERALP Burak, MARCOTULLIO Peter J., MCDONALD Robert I., PARNELL Susan, SCHEWENIUS Maria, SENDSTAD Marte, SETO Karen C. et WILKINSON Cathy (eds.), *Urbanization, Biodiversity and Ecosystem Services: Challenges and Opportunities*, Dordrecht, Springer Netherlands, 2013.

FADER Marianela, CRANMER Colleen, LAWFORDE Richard et ENGEL-COX Jill, « Toward an Understanding of Synergies and Trade-Offs Between Water, Energy, and Food SDG Targets », *Frontiers in Environmental Science*, 2018, vol. 6, n° 112.

FARIÑA GARCÍA María Consuelo, DE NICOLÁS DE NICOLÁS Víctor Luis, YAGÜE BLANCO José Luis et FERNÁNDEZ Jesús Labrador, « Semantic network analysis of sustainable development goals to quantitatively measure their interactions », *Environmental Development*, 2021, vol. 37, p. 100589.

FAUVEAUD Gabriel, « Géographies de la spéculation et urbanisation du capital dans le Sud Global : une perspective à partir de Phnom Penh au Cambodge », *Annales de géographie*, 2022, vol. 746, n° 4, p. 5 31.

FAUVEAUD Gabriel, « Les nouvelles géopolitiques de l'immobilier en Asie du Sud-Est : financiarisation et internationalisation des marchés immobiliers à Phnom Penh, Cambodge », *Hérodote*, 2020, vol. 176, n° 1, p. 169 184.

FORUZANMEHR Ahmadreza, « Basements of vernacular earth dwellings in Iran: prominent passive cooling systems or only storage spaces? », *International Journal of Urban Sustainable Development*, 3 juillet 2015, vol. 7, n° 2, p. 232 244.

FRANCIS Dr C. et KAVIARASU S. John, « Status Of Slum Dwelling Women Entrepreneurs In Chennai City: The Current Scenario », *Think India Journal*, 2019, vol. 22, n° 3, p. 514 526.

FREDIANI Alexandre Apsan, COCIÑA Camila et ROCHE José Manuel, *Improving Housing in Informal Settlements: Assessing the Impacts in Human Development.*, Washington, Habitat for Humanity International, 2023.

GADDIS Isis, LAHOTI Rahul et LI Wenjie, *Gender Gaps in Property Ownership in Sub-Saharan Africa*, s.l., World Bank, Washington, DC, 2018.

GAHRAMANOV Emin, GAIBULLOEVI Khusrav et YOUNAS Javed, « Does property ownership by women reduce domestic violence? A case of Latin America », *International Review of Applied Economics*, 2022, vol. 36, n° 4, p. 548 563.

GALAL Omar M., SAILOR David J. et MAHMOUD Hatem, « The impact of urban form on outdoor thermal comfort in hot arid environments during daylight hours, case study: New Aswan », *Building and Environment*, 15 octobre 2020, vol. 184, p. 107222.

GALIANI Sebastian et SCHARGRODSKY Ernesto, « Property rights for the poor: Effects of land titling », *Journal of Public Economics*, 1 octobre 2010, vol. 94, n° 9, p. 700 729.

GENESTE Pauline, HARBONN Constant, JESTIN Juliette, LE TROTTER SERRA Damian, SALENSON Irène et VALETTE Jean-François, « Le sol social mexicain porte-t-il encore des communs ? Ejidos et lotissements d'intérêt social dans la périphérie de Mexico » dans *Le sol social mexicain porte-t-il encore des communs ?*, Paris Cedex 12, Agence française de développement (coll. « Papiers de recherche »), 2022, p. 1 56.

GOETZ E. G., « Slum Clearance » dans Susan J. Smith (ed.), *International Encyclopedia of Housing and Home*, San Diego, Elsevier, 2012, p. 350 354.

GOLUBCHIKOV Oleg et BADYINA Anna, *Sustainable housing for sustainable cities: a policy framework for developing countries*, Nairobi, Kenya, UN-HABITAT, 2012, 73 p.

GOSLING Louisa, IRVINE Chloe, SCHECHTMAN Lisa et VELLEMAN Y, « Nowhere to go: How a lack of safe toilets threatens to increase violence against women in slums », *Sverige*, Stockholm: WaterAid, 2015.

GOUX Dominique et MAURIN Eric, « The effect of overcrowded housing on children's performance at school », *Journal of Public Economics*, 2005, vol. 89, n° 5 6, p. 797 819.

GROGAN Louise et SADANAND Asha, « Rural Electrification and Employment in Poor Countries: Evidence from Nicaragua », *World Development*, 2013, vol. 43, p. 252 265.

GUIRAUD Claire, *Où est l'argent pour l'hébergement des femmes victimes de violences ?*, Paris, La Fondation des Femmes, 2021.

HABITAT FOR HUMANITY, *Housing and Sustainable Development Goals. The transformational impact of housing*, Atlanta, 2021.

HALBERT Ludovic et GIMAT Matthieu, « Le logement social contraint à la rentabilité », *Métropolitiques*, 12 juillet 2018.

HAQUE Anika Nasra, DODMAN David et HOSSAIN Md. Mohataz, « Individual, communal and institutional responses to climate change by low-income households in Khulna, Bangladesh », *Environment and Urbanization*, 1 avril 2014, vol. 26, n° 1, p. 112 129.

HARROUD Tarik, « D'une marginalité à l'autre : droit à la ville et pratiques de réadaptation des "bidonvillois" dans les nouvelles marges urbaines de Rabat », *Annales de géographie*, 2019, vol. 729 730, n° 5 6, p. 14 37.

HIDALGO ZAMBRANO Raúl Vinicio, MILANES Celene B., PÉREZ MONTERO Ofelia, MESTANZA-RAMÓN Carlos, NEXAR BOLIVAR Lucas Ostaiza, COBEÑA LOOR David, GARCÍA FLORES DE VÁLGAZ Roberto Galo et CUKER Benjamin, « A Sustainable Proposal for a Cultural Heritage Declaration in Ecuador: Vernacular Housing of Portoviejo », *Sustainability*, 6 janvier 2023, vol. 15, n° 2, p. 1115.

IBRD, *Report on a Tamil Nadu Housing and Habitat Development Project*, s.l., The World Bank, 2020.

INTERNATIONAL RENEWABLE ENERGY AGENCY, *Roadmap for a renewable energy future*, Bonn, Germany, IRENA, 2016.

JAGLIN Sylvie et GUILLOU Emmanuelle, « Decentralized electricity solutions: innovation in essential services is no substitute for policy », *Field Actions Science Reports. The journal of field actions*, 23 décembre 2020, Special Issue 22, p. 58 63.

JAMALUDIN S. Z. H. Syed, MAHAYUDDIN S. A. et HAMID S. H. A., « Challenges of Integrating Affordable and Sustainable Housing in Malaysia », *IOP Conference Series: Earth and Environmental Science*, 2018, vol. 140, n° 1, p. 012001.

KAPUR MEHTA Aasha et PRATAP Sanjay, « Struggling for Survival in Urban Spaces: Women's Paid and Unpaid Work in Selected Indian Slums » dans Divya Upadhyaya Joshi et Caroline Brassard (eds.), *Urban Spaces and Gender in Asia, Cham*, Springer International Publishing (coll. « Sustainable Development Goals Series »), 2020.

KHANDKER Shahidur R., BARNES Douglas F. et SAMAD Hussain A., *Welfare Impacts of Rural Electrification: A Case Study from Bangladesh*, s.l., World Bank, Washington, DC, 2009.

KHOSLA Renu, *Addressing Gender Concerns in India's Urban Renewal Mission*, New Delhi, UNDP, 2009.

KIBALA BAUER George, « Digital solutions to improve basic service provision to the urban poor », *Field Actions Science Reports. The journal of field actions*, 23 décembre 2020, Special Issue 22, p. 116 124.

KUMAR Santosh et RAUNIYAR Ganesh, « The impact of rural electrification on income and education: Evidence from Bhutan », *Review of Development Economics*, 2018, vol. 22, n° 3, p. 1146 1165.

LANÚS R., « Do poor housing conditions affect educational attainment? : an analysis of the impact of poor housing conditions on educational achievement, a study based in Buenos Aires, Argentina », s.l., 2009.

LEAL FILHO Walter, KOVALEVA Marina, TSANI Stella, TIRČÁ Diana-Mihaela, SHIEL Chris, DINIS Maria Alzira Pimenta, NICOLAU Melanie, SIMA Mihaela, FRITZEN Barbara, LANGE SALVIA Amanda, MINHAS Aprajita, KOZLOVA Valerija, DONI Federica, SPITERI Jane, GUPTA Tanushka, WAKUNUMA Kutoma, SHARMA Mohit, BARBIR Jelena, SHULLA Kalterina, BHANDARI Medani P. et TRIPATHI Shiv, « Promoting gender equality across the sustainable development goals », *Environment, Development and Sustainability*, 2022, p. 1 22.

LEVY-VROELANT Claire et TUTIN Christian (eds.), *Le logement social en Europe au début du xxi^e siècle : La révision générale*, Rennes, Presses universitaires de Rennes (coll. « Géographie sociale »), 2016, 250 p.

LIEN Hsien-Ming, WU Wen-Chieh et LIN Chu-Chia, « New evidence on the link between housing environment and children's educational attainments », *Journal of Urban Economics*, 2008, vol. 64, n° 2, p. 408 421.

LIU Ran, LI Tingzhu et GREENE Rich, « Migration and inequality in rental housing: Affordability stress in the Chinese cities », *Applied Geography*, 2020, vol. 115, p. 102138.

LONARDONI Fernanda et BOLAY Jean Claude, « Rental housing and the urban poor: understanding the growth and production of rental housing in Brazilian favelas », *International Journal of Urban Sustainable Development*, 2 janvier 2016, vol. 8, n° 1, p. 49 67.

MAGENDANE Kiza et KAPAZOGLOU Martha, *Approaches to study SDG interactions: Literature review of relevant frameworks*, Amsterdam, Dutch Research Council (NWO) / The Broker, 2022.

MAHDAVINEJAD Mohammadjavad, ZIA Arash, LARKI Airya Norouzi, GHANAVATI Setareh et ELMI Narjes, « Dilemma of green and pseudo green architecture based on LEED norms in case of developing countries », *International Journal of Sustainable Built Environment*, 1 décembre 2014, vol. 3, n° 2, p. 235 246.

MAINA, M.; BRAIMAH, F.; FREDIANI, A.A.; KYESSI, A.G.; MACARTHY, J.; MWATHUNGA, E.; OYALOWO, B.A.; TARAWALLY, A.; TURAY, A.; AND UDUKU, O., *Rising Costs and Worsening Housing Conditions in Africa's Informal Settlements. African Cities Research Consortium*, <https://www.african-cities.org/rising-costs-and-worsening-housing-conditions-in-african-informal-settlements/>, 2023.

MANGWETA Rakgadi, MOKOELE Ngoako J. et MONAMA Sakiel A., « Building sustainable cities to address urban sprawl: a reflective analysis towards achieving SDGs », *EUREKA: Social and Humanities*, 30 novembre 2022, n° 6, p. 72 78.

MAROT Bruno, LEVY Karen, CLEMENT Jeanne, SALENSON Irène et VALETTE Jean-François, « Les politiques du logement dans les Suds (1/2) : la promotion de la propriété individuelle et ses limites » dans *Les politiques du logement dans les Suds (1/2) : la promotion de la propriété individuelle et ses limites*, Paris Cedex 12, Agence française de développement (coll. « Papiers de recherche »), 2022, p. 1 68.

MAROT Bruno, LEVY Karen, SALENSON Irène et VALETTE Jean-François, « Les politiques du logement dans les Suds (2/2) : quelles alternatives à l'endettement des ménages ? » dans *Les politiques du logement dans les Suds (2/2) : la promotion de la propriété individuelle et ses limites*, Paris Cedex 12, Agence française de développement (coll. « Papiers de recherche »), 2022, p. 1 47.

MARTIN Reinhold, MOORE Jacob et SCHINDLER Susanne, *The Art of Inequality: Architecture, Housing, and Real Estate*, New York, Columbia University, 2015.

MCCONNELL Eileen Diaz, « Who has Housing Affordability Problems? Disparities in Housing Cost Burden by Race, Nativity, and Legal Status in Los Angeles », *Race and Social Problems*, 2013, vol. 5, n° 3, p. 173 190.

MENARD Anne, « Domestic Violence and Housing: Key Policy and Program Challenges », *Violence Against Women*, 2001, vol. 7, n° 6, p. 707 720.

METH Paula, BUTHELEZI Sibongile et RAJASEKHAR Santhi, « Gendered il/legality of housing formalisation in India and South Africa », *Environment and Planning A: Economy and Space*, 2019, vol. 51, n° 5, p. 1068 1088.

MIRAFTAB Faranak, « Risks and Opportunities in Gender Gaps to Access Shelter: A Platform for Intervention », *International Journal of Politics, Culture, and Society*, 2001, vol. 15, n° 1, p. 143 160.

MITRA Shreya, MULLIGAN Joe, SCHILLING Janpeter, HARPER Jamilla, VIVEKANANDA Janani et KRAUSE Lisa, « Developing risk or resilience? Effects of slum upgrading on the social contract and social cohesion in Kibera, Nairobi », *Environment and Urbanization*, 1 avril 2017, vol. 29, n° 1, p. 103 122.

MOENCH Marcus, KHAN Fawad, MACCLUNE Ken, AMMAN Caspar, TRAN Phong, HAWLEY Kate, et THE SHELTERING FROM A GATHERING STORM RESEARCH TEAM, « Transforming vulnerability: shelter, adaptation, and climate thresholds », *Climate and Development*, 2 janvier 2017, vol. 9, n° 1, p. 22 35.

MUELLER Elizabeth J. et TIGHE J. Rosie, « Making the Case for Affordable Housing: Connecting Housing with Health and Education Outcomes », *Journal of Planning Literature*, mai 2007, vol. 21, n° 4, p. 371 385.

NAINGGOLAN Susanti, DEWI Ova et PANJAITAN Hotmian, « 10 Criteria of Sustainable Housing: A Literature Review », s.l., 2020.

NDUGWA Robert, BEGUY Donation, MWANIKI Dennis et MORENO Eduardo, *Tracking Progress Towards Inclusive, Safe, Resilient and Sustainable Cities and Human Settlements: SDG 11 Synthesis Report - High Level Political Forum 2018*, New York, United Nations, 2018.

NERINI Francesco, SOVACOOOL Benjamin, HUGHES Nick, COZZI Laura, COSGRAVE Ellie, HOWELLS Mark, TAVONI Massimo, TOMEI Julia, ZERRIFFI Hisham et MILLIGAN Ben, « Connecting climate action with other Sustainable Development Goals », *Nature Sustainability*, 2019, vol. 2, n° 8, p. 674 680.

NERINI Francesco, TOMEI Julia, TO Long Seng, BISAGA Iwona, PARIKH Priti, BLACK Mairi, BORRION Aiduan, SPATARU Catalina, CASTÁN BROTO Vanesa, ANANDARAJAH Gabriel, MILLIGAN Ben et MULUGETTA Yacob, « Mapping synergies and trade-offs between energy and the Sustainable Development Goals », *Nature Energy*, 2018, vol. 3, n° 1, p. 10 15.

NEWMAN Sandra J. et HOLUPKA C. Scott, « Housing affordability and investments in children », *Journal of Housing Economics*, 2014, vol. 24, p. 89 100.

NGCOBO Mbuso, MURWIRAPACHENA Genius et REDDY Maliga, « Water consumption behaviour and the use of technology among households in Durban, South Africa », *Water Policy*, 21 avril 2023, p. wp2023019.

NIEUWENHUIJSEN Mark J., « Urban and transport planning, environmental exposures and health-new concepts, methods and tools to improve health in cities », *Environmental Health*, 8 mars 2016, vol. 15, n° 1, p. S38.

NIJMAN Jan et WEI Yehua Dennis, « Urban inequalities in the 21st century economy », *Applied Geography (Sevenoaks, England)*, 2020, vol. 117, p. 102188.

NILSSON Måns, GRIGGS Dave et VISBECK Martin, « Policy: Map the interactions between Sustainable Development Goals », *Nature*, 2016, vol. 534, n° 7607, p. 320 322.

NUBI Timothy Gbenga, ANDERSON Isobel, LAWANSON Taibat et OYALOWO Basirat (eds.), *Housing and SDGs in Urban Africa*, Singapore, Springer (coll. « Advances in 21st Century Human Settlements »), 2021.

NZAU Bernard et TRILLO Claudia, « Affordable Housing Provision in Informal Settlements through Land Value Capture and Inclusionary Housing », *Sustainability*, janvier 2020, vol. 12, n° 15, p. 5975.

OBOLENSKY M., ERMAN A., ROZENBERG J., RENTSCHLER J., AVNER P. et HALLEGATTE S., « Infrastructure disruptions: how instability breeds household vulnerability. », *Policy Research Working Paper - World Bank*, 2019, N° 8902.

OECD, *Making Cities Work for All Data and Actions for Inclusive Growth*, Paris, OECD, 2016.

OJOKO Edo Oga et OJOKO Oga, « Role of Information and Communications Technologies (ICT) in Sustainable Housing Development in Nigeria », 2017.

ONU-HABITAT, « Accès à un logement adéquat et amélioration des bidonvilles ».

OSES Oyan Solana, *Affordable Housing and Urban Sprawl in Mexico: The Need for a Paradigm Shift*, s.l., The University of Manchester (coll. « Global Urban Research Centre Briefing Papers »), 2013.

PATEL Shirish B, SALUJA Jasmine et KAPADIA Oormi, « Affordable housing needs affordable transit », *Environment and Urbanization*, 1 avril 2018, vol. 30, n° 1, p. 123 140.

PEARSON Johanna et MCPHEDRAN Kate, « A literature review of the non-health impacts of sanitation », *Waterlines*, 2008, vol. 27, n° 1, p. 48 60.

PERRIN Mathieu, *La territorialisation de l'habiter, ou l'affirmation progressive des intérêts et pouvoirs habitants dans la géographie et la gouvernance urbaines : espace et démocratie aux Etats-Unis d'Amérique, au Brésil et en Afrique du Sud (XIX^e - XXI^e siècles)*, These de doctorat, Grenoble, s.l., 2013.

PHIBBS P., « Social Housing: Measures to Attract Private Finance » dans Susan J. Smith (ed.), *International Encyclopedia of Housing and Home*, San Diego, Elsevier, 2012, p. 460 463.

PRADHAN Prajal, COSTA Luís, RYBSKI Diego, LUCHT Wolfgang et KROPP Jürgen P., « A Systematic Study of Sustainable Development Goal (SDG) Interactions », *Earth's Future*, 2017, vol. 5, n° 11, p. 1169 1179.

PULLEN Stephen, ARMAN Michael, ZILLANTE George, ZUO Jian, CHILESHE Nicholas et WILSON Lou, « Developing an Assessment Framework for Affordable and Sustainable Housing », *Australasian Journal of Construction Economics and Building*, 5 juillet 2010, vol. 10, p. 48 64.

RACHMUHL Virginie et CYR Isabelle-Marie, « Développer une filière locale d'amélioration de l'habitat privé. Une stratégie d'action à Ziguinchor, Sénégal », *Traverses*, septembre 2007, n° 29, (coll. « Les éditions du groupe initiatives, groupe de recherche et d'échanges technologiques »), p. 40.

RAJAGOPAL Balakrishnan, *Vers une transformation juste : crise climatique et droit au logement – Rapport du Rapporteur spécial sur le logement convenable en tant qu'élément du droit à un niveau de vie suffisant ainsi que sur le droit à la non-discrimination à cet égard*, s.l., ONU. Assemblée général. Conseil des droits de l'homme, 2022.

RAMIREZ-RUBIO Oriana, DAHER Carolyn, FANJUL Gonzalo, GASCON Mireia, MUELLER Natalie, PAJÍN Leire, PLASENCIA Antoni, ROJAS-RUEDA David, THONDOO Meelan et NIEUWENHUIJSEN Mark J., « Urban health: an example of a "health in all policies" approach in the context of SDGs implementation », *Globalization and Health*, 18 décembre 2019, vol. 15, n° 1, p. 87.

RAUH Virginia A., LANDRIGAN Philip J. et CLAUDIO Luz, « Housing and health: intersection of poverty and environmental exposures », *Annals of the New York Academy of Sciences*, 2008, vol. 1136, p. 276 288.

RITCHIE Hannah et ROSER Max, « Urbanization », *Our World in Data*, 2018.

ROYAUME DU MAROC, *Enquête Nationale d'Évaluation d'Impacts des Programmes de Lutte contre l'Habitat Insalubre sur les Conditions de vie des Ménages*, s.l., Ministère de l'Habitat et de la Politique de la Ville Secrétariat Général Direction de l'Habitat et ONU Femmes, 2015.

SATTERTHWAITE David, « Chapter 8: Urban Areas from Climate Change 2014: Impacts, Adaptation, and Vulnerability », *Chapter from Climate Change 2014: Impacts, Adaptation, and Vulnerability*, 1 janvier 2014.

SATTERTHWAITE David, ARCHER Diane, COLENBRANDER Sarah, DODMAN David, HARDOY Jorgelina et PATEL Sheela, *Responding to climate change in cities and in their informal settlements and economies*, s.l., 2018.

SCHARLEMANN Jörn P. W., BROCK Rebecca C., BALFOUR Nicholas, BROWN Claire, BURGESS Neil D., GUTH Miriam K., INGRAM Daniel J., LANE Richard, MARTIN Juliette G. C., WICANDER Sylvia et KAPOS Valerie, « Towards understanding interactions between Sustainable Development Goals: the role of environment–human linkages », *Sustainability Science*, 2020, vol. 15, n° 6, p. 1573 1584.

SCHERMBRUCKER Noah, PATEL Sheela et KEIJZER Nico, « A view from below: what Shack Dwellers International (SDI) has learnt from its Urban Poor Fund International (UPFI) », *International Journal of Urban Sustainable Development*, 2 janvier 2016, vol. 8, n° 1, p. 83 91.

SCHWARTZ Amy Ellen, STIEFEL Leanna et CORDES Sarah A., « Moving Matters: The Causal Effect of Moving Schools on Student Performance », *Education Finance and Policy*, 2017, vol. 12, n° 4, p. 419 446.

SIBYAN Istifada Alhidayat, « Rethinking Slum Planning: A Comparative Study of Slum Upgrading Projects », *Journal of Regional and City Planning*, 23 avril 2020, vol. 31, n° 1, p. 1 11.

SIMONNEAU Claire, DENIS Éric et SORY Issa, « Quel potentiel pour les approches coopératives et collectives pour l'habitat populaire ? Éléments du débat, grille d'analyse et exemples burkinabé et kenyan », *Afrique contemporaine*, 2019, vol. 269 270, n° 1 2, p. 155 175.

SIMONNEAU Claire, DENIS Éric, SOUZA LOPEZ Ignacio DE, MIDHEME Emmanuel, RAMAN Bhuvanewari, SOARES GONÇALVES Rafael, SALENSON Irène, SORY Issa, VALETTE Jean-François et VALITUTTO Irene, « Communs fonciers pour des villes inclusives. Produire et sécuriser l'habitat populaire autour de la propriété partagée du sol : une diversité de modèles, leurs intérêts et leurs limites » dans *Communs fonciers pour des villes inclusives*, Paris, Agence française de développement (coll. « Papiers de recherche »), 2021, p. 1 80.

SMETS Peer et LINDERT Paul VAN, « Sustainable housing and the urban poor », *International Journal of Urban Sustainable Development*, 2 janvier 2016, vol. 8, no 1, p. 1 9.

SOLARI Claudia D. et MARE Robert D., « Housing Crowding Effects on Children's Wellbeing », *Social science research*, 2012, vol. 41, n° 2, p. 464 476.

STONE Michael E., « What is housing affordability? The case for the residual income approach », *Housing Policy Debate*, 1 janvier 2006, vol. 17, n° 1, p. 151 184.

SUNIKKA-BLANK Minna, BARDHAN Ronita et HAQUE Anika Nasra, « Gender, domestic energy and design of inclusive low-income habitats: A case of slum rehabilitation housing in Mumbai, India », *Energy Research & Social Science*, 2019, vol. 49, p. 53 67.

TEFERI Zafu Assefa et NEWMAN Peter, « Slum Upgrading: Can the 1.5 °C Carbon Reduction Work with SDGs in these Settlements? », *Urban Planning*, 24 avril 2018, vol. 3, n° 2, p. 52 63.

THABETHE Nomsa Duduzile Lina, ENGELBRECHT Jacobus Christoffel, WRIGHT Caradee Yael et OOSTHUIZEN Maria Aletta, « Human health risks posed by exposure to PM10 for four life stages in a low socio-economic community in South Africa », *The Pan African Medical Journal*, 7 juillet 2014, vol. 18, n° 206.

TOUTAIN Olivier et RACHMUL Virgnie, *Évaluation et impact du Programme d'appui à la résorption de l'habitat insalubre et des bidonvilles au Maroc*, s.l., AFD/Gret (coll. « Évaluation de l'AFD Ex Post »), 2014.

TUMWEBAZE Innocent K., SSEVIIRI Hakim, BATEGANYA Fred Henry, TWESIGE John, SCOTT Rebecca, KAYAGA Sam, KULABAKO Robinah et HOWARD Guy, « Access to and factors influencing drinking water and sanitation service levels in informal settlements: Evidence from Kampala, Uganda », *Habitat International*, 1 juin 2023, vol. 136, p. 102829.

TURK Suheyla, « Private finance integration to affordable housing production: a comparison between Copenhagen and Istanbul », *Journal of Housing and the Built Environment*, 2023, vol. 38, n° 1, p. 325 346.

UN, *Report on the enjoyment of the rights to health and adequate housing by migrants*, A /65/261, Special Rapporteur on the human rights of migrants, 2010.

UN-HABITAT, *World Cities Report 2022*, Nairobi, UN-Habitat, 2022.

UN-HABITAT, *The challenge of slums: global report on human settlements*, London, 2003.

UNITED NATIONS DEVELOPMENT PROGRAMME, *L'indice global de pauvreté multidimensionnelle 2021*, s.l., UNDP, OPHI, 2021.

VAID Uchita, « Physical and mental health impacts of housing improvement: A quasi-experimental evaluation of in-situ slum redevelopment in India », *Journal of Environmental Psychology*, 2023, vol. 86, p. 101968.

VALETTE Jean-François, « Le rôle des organisations sociales dans la régularisation des quartiers illégaux de la périphérie de Mexico », *Autrepart*, 2013, vol. 66, n° 3, p. 43 60.

VIRATKAPAN Vichai et PERERA Ranjith, « Slum relocation projects in Bangkok: what has contributed to their success or failure? », *Habitat International*, mars 2006, vol. 30, n° 1, p. 157 174.

WAKELY Patrick, « Partnership: a strategic paradigm for the production & management of affordable housing & sustainable urban development », *International Journal of Urban Sustainable Development*, 2 janvier 2020, vol. 12, n° 1, p. 119 125.

WAKELY Patrick, « Reflections on urban public housing paradigms, policies, programmes and projects in developing countries », *International Journal of Urban Sustainable Development*, 2 janvier 2016, vol. 8, n° 1, p. 10 24.

WAMSLER Christine, « Coping strategies in urban slums » dans *State of the World 2007: our urban future*, s.l., Earthscan Publications Ltd., 2007, p. 124 124.

WARCHOLD Anne, PRADHAN Prajal et KROPP Jürgen P., « Variations in sustainable development goal interactions: Population, regional, and income disaggregation », *Sustainable Development*, 2021, vol. 29, n° 2, p. 285 299.

WINTER Samantha Cristine, DREIBELBIS Robert, DZOMBO Millicent Ningoma et BARCHI Francis, « A mixed-methods study of women's sanitation utilization in informal settlements in Kenya », *PLoS ONE*, 21 mars 2019, vol. 14, n° 3, p. e0214114.

WORLD BANK GROUP, « Stocktaking of the Housing Sector in Sub-Saharan Africa: Challenges and Opportunities », 2015.

WORLD HEALTH ORGANIZATION, *Health as the pulse of the new urban agenda: United Nations conference on housing and sustainable urban development, Quito, October 2016*, s.l., World Health Organization, 2016, 56 p.

XIAO Yang, MIAO Siyu, SARKAR Chinmoy, GENG Huizhi et LU Yi, « Exploring the Impacts of Housing Condition on Migrants' Mental Health in Nanxiang, Shanghai: A Structural Equation Modelling Approach », *International Journal of Environmental Research and Public Health*, 2018, vol. 15, n° 2, p. 225.

Improving Housing in Informal Settlements. Assessing the Impact in Human Development, s.l., Habitat for Humanity International, 2023.

WHO Housing and health guidelines, Geneva, World Health Organization, 2018.



© Bhoomi Gondalia



ANNEXES

Annexe I – Notice méthodologique

Les objectifs, la problématique et les axes de questionnement pour cette mission d'élaboration d'un argumentaire en faveur du logement abordable et durable en lien avec les ODD ont été consolidés pendant la phase de cadrage de l'étude grâce à des entretiens et à la revue de littérature.

ENTRETIENS DE CADRAGE

Pour cette étude, nous avons réalisé **7 entretiens de cadrage** afin d'approfondir notre connaissance du contexte de la mission et des objectifs de l'AFD, des enjeux liés au logement abordable et durable, et des objectifs de développement durable :

- **1 entretien avec les deux responsables de la mission au sein de l'AFD** (Olga Koukoui et Anastasia Muratet) ;
- **6 entretiens avec 7 acteurs et actrices clés du logement durable et chercheurs et chercheuses expertes de la thématique**
 - ▶ **Marie Defay**, économie et urbanisme, consultante en développement urbain et enseignante à l'École nationale supérieure d'architecture de Paris - Belleville ;
 - ▶ **Suzanne Déoux**, docteure en médecine, professeure associée honoraire à l'Université d'Angers, initiatrice de l'ingénierie de santé dans le cadre bâti et urbain, consultante ;
 - ▶ **Françoise Navarre**, aménagement et urbanisme, professeure à l'École d'urbanisme de Paris (Lab'Urba) ;
 - ▶ **Philippe Poinot**, économie et urbanisme, maître de conférences à l'Université Gustave Eiffel (LMVT) ;
 - ▶ **Virginie Rachmuhl**, sociologie et urbanisme, responsable de programmes urbains au Gret, enseignante associée à l'École d'urbanisme de Paris ;
 - ▶ **Jean-Pierre Schaefer**, ingénierie et économie, expert habitat, logement et développement urbain ;
 - ▶ **Claire Simonneau**, géographie et urbanisme, maîtresse de conférences à l'Université Gustave Eiffel (LATTS).

REVUE DE LITTÉRATURE

La revue de littérature réalisée dans cette étude s'appuie sur **deux corpus : la littérature grise** (rapports, documents de communications, documents-cadres, déclarations, etc.) et **la littérature scientifique** (ouvrages, textes publiés dans des revues scientifiques, actes de conférences et de colloques, thèses, rapports de recherche...).

Elle a été élaborée en suivant trois étapes principales :

- **Le recensement et l'identification des sources pertinentes** sur le logement abordable et durable. Cette première étape se traduit par une recherche dans les bases scientifiques internationales par mots clés en français et en anglais croisant la notion de logement abordable et durable ainsi que ces termes connexes (« *sustainable housing* », « *affordable housing* », « *slum* », « *green housing* », « *cooperative housing* », etc.) avec les thématiques des différentes ODD (santé, éducation, changement climatique, genre...). D'autres mots clés ont été mobilisés pour identifier des cas d'études (« *case study* », « *project* ») et disposer d'exemples dans de grandes aires géographiques (« *Global South* », « *Asia* », « *Africa* », « *Latin America* », « *South America* »), ou encore pour connaître l'état de la littérature sur les différentes ODD (« *Sustainable Development Goals* », « *SDGs* », « *ODD* ». Les bibliographies des premiers articles recensés ont permis d'identifier d'autres auteur-trices sur les enjeux étudiés ou sur d'autres cas d'étude.
- **La lecture active de ces travaux**. Cette deuxième étape a permis d'identifier, pour chaque ODD, les enjeux récurrents, les résultats convergents et ceux sujets à débats scientifiques, ainsi que les solutions expérimentées. Elle a aussi permis de repérer les cas d'études (monographie dans une ville/ pays ; comparaison entre plusieurs villes/pays) qui sont développés en illustration des différents enjeux.
- **La structuration des données recueillies pour chaque ODD**. Cette dernière phase a abouti au plan problématisé du rapport, rédigé à partir d'une logique progressive et raisonnée, en restant attentif à la fluidité du raisonnement et à la clarté de sa structuration.

Annexe 2 – Présentation des ODD

Les 17 objectifs de développement durable sont rappelés ci-après².



1 PAS DE PAUVRETÉ

Éliminer la pauvreté sous toutes ses formes et partout dans le monde



2 FAIM «ZÉRO»

Éliminer la faim, assurer la sécurité alimentaire, améliorer la nutrition et promouvoir une agriculture durable



3 BONNE SANTÉ ET BIEN-ÊTRE

Donner aux individus les moyens de vivre une vie saine et promouvoir le bien-être à tous les âges



4 ÉDUCATION DE QUALITÉ

Veiller à ce que tous puissent suivre une éducation de qualité dans des conditions d'équité et promouvoir les possibilités d'apprentissage tout au long de la vie



5 ÉGALITÉ ENTRE LES SEXES

Réaliser l'égalité des sexes et autonomiser toutes les femmes et les filles



6 EAU PROPRE ET ASSAINISSEMENT

Garantir l'accès de tous à l'eau et à l'assainissement et assurer une gestion durable des ressources en eau



7 ÉNERGIE PROPRE ET D'UN COÛT ABORDABLE

Garantir l'accès de tous à des services énergétiques fiables, durables et modernes, à un coût abordable



8 TRAVAIL DÉCENT ET CROISSANCE ÉCONOMIQUE

Promouvoir une croissance économique soutenue, partagée et durable, le plein emploi productif et un travail décent pour tous



9 INDUSTRIE, INNOVATION ET INFRASTRUCTURE

Mettre en place une infrastructure résiliente, promouvoir une industrialisation durable qui profite à tous et encourager l'innovation



10 INÉGALITÉS RÉDUITES

Réduire les inégalités entre les pays et en leur sein



11 VILLES ET COMMUNAUTÉS DURABLES

Faire en sorte que les villes et les établissements humains soient ouverts à tous, sûrs, résilients et durables



12 CONSOMMATION ET PRODUCTION RESPONSABLES

Établir des modes de consommation et de production durables

² Source : <https://www.agenda-2030.fr/17-objectifs-de-developpement-durable/>



Prendre d'urgence des mesures pour lutter contre les changements climatiques et leurs répercussions



Conserver et exploiter de manière durable les océans, les mers et les ressources marines aux fins du développement durable



Préserver et restaurer les écosystèmes terrestres



Promouvoir l'avènement de sociétés pacifiques et ouvertes aux fins du développement durable



Partenariats pour la réalisation des objectifs

Annexe 3 – Les interactions entre ODD : un champ de recherche actif

Depuis leur adoption par les Nations Unies en 2015, la recherche académique s’est beaucoup intéressée **aux croisements et aux interactions entre les 17 objectifs de développement durable** (Anderson et al. 2022 ; Magendane et Kapazoglou 2022).

La littérature sur les interactions entre ODD repose sur **le constat de la nature indivisible et intégrée des 17 ODD** : l’atteinte d’un objectif a nécessairement des effets, positifs ou négatifs, sur l’atteinte des autres. De là, la recherche internationale propose **des modèles pour qualifier, analyser et mesurer ces interactions**, prioritairement sur la base de revues systématiques de la littérature scientifique et d’analyses de bases de données officielles des pays membres de l’ONU. **L’objectif de ces travaux est pleinement opérationnel** : « La plupart des articles portant sur l’interaction des ODD ont au moins l’intention implicite de renforcer l’intégration et la cohérence des politiques » (Bennich, Weitz et Carlsen 2020).

DES MODÈLES POUR DÉCRIRE LES SYNERGIES ENTRE ODD

Ces modèles reposent sur **un consensus scientifique autour des notions de synergies et de compromis (trade-offs) entre ODD**, selon que les objectifs se renforcent ou sont concurrents (Anderson et al. 2022). Plusieurs échelles détaillées ont été proposées pour mesurer la force de ces synergies ou compromis, à l’image de celles de Fader et al. (2018) et de Nilsson et al. (2016), qui ordonnent les liens entre ODD de « l’annulation » (*Canceling* : l’atteinte d’un objectif rend celle d’un autre impossible) à « l’indivision » (*Indivisible* : l’atteinte d’un objectif est inextricablement liée à celle d’un autre) ; voir la figure 2 ci-dessous. Indépendamment de ces échelles, la majorité des études concluent que « **les synergies l’emportent largement sur les compromis** » (Magendane et Kapazoglou 2022, p. 10).

FIGURE 2 – Échelle de notation des influences relatives des ODD

GOALS SCORING			
The influence of one Sustainable Development Goal or target on another can be summarized with this simple scale.			
Interaction	Name	Explanation	Example
+3	Indivisible	Inextricably linked to the achievement of another goal.	Ending all forms of discrimination against women and girls is indivisible from ensuring women’s full and effective participation and equal opportunities for leadership.
+2	Reinforcing	Aids the achievement of another goal.	Providing access to electricity reinforces water-pumping and irrigation systems. Strengthening the capacity to adapt to climate-related hazards reduces losses caused by disasters.
+1	Enabling	Creates conditions that further another goal.	Providing electricity access in rural homes enables education, because it makes it possible to do homework at night with electric lighting.
0	Consistent	No significant positive or negative interactions.	Ensuring education for all does not interact significantly with infrastructure development or conservation of ocean ecosystems.
-1	Constraining	Limits options on another goal.	Improved water efficiency can constrain agricultural irrigation. Reducing climate change can constrain the options for energy access.
-2	Counteracting	Clashes with another goal.	Boosting consumption for growth can counteract waste reduction and climate mitigation.
-3	Cancelling	Makes it impossible to reach another goal.	Fully ensuring public transparency and democratic accountability cannot be combined with national-security goals. Full protection of natural reserves excludes public access for recreation.

Source : Nilsson et al. 2016

Les études de l'interaction des ODD mobilisent deux types d'approches :

- **Des approches globales, qui s'intéressent aux interactions entre l'ensemble des ODD à grande échelle** (notamment Pradhan et al. 2017 ; Warchold, Pradhan et Kropp 2021) ;
- **Des approches spécifiques, qui s'intéressent aux interactions d'un ODD unique – voire d'une seule action ou cible – avec les autres** : par exemple l'énergie (Nerini et al. 2018), l'action climatique (Nerini et al. 2019), l'égalité entre les hommes et les femmes (Leal Filho et al. 2022)...

Notre étude relève du second type d'approche, et la littérature sur les interactions entre les ODD fournit des pistes intéressantes pour l'analyse de l'impact du logement abordable et durable sur l'atteinte des ODD (cf. infra). Néanmoins, elle alerte également les limites de ce type d'initiative :

- **S'intéresser à l'impact d'un seul ODD sur les autres contredit la nature indivisible des ODD** : « La notion de "pensée systémique" est une idée centrale qui sous-tend la plupart des études (...) Les objectifs doivent être considérés comme faisant partie d'un système interconnecté et ne doivent pas être étudiés individuellement ou par paires » (Magendane et Kapazoglou 2022, p. 5) ;
- **Les liens établis entre les ODD sur la base des revues de littérature sont souvent uniquement théoriques** et manquent d'ancrage empirique ;
- **Les approches universelles des ODD et de leurs interactions échouent à rendre compte du poids des contextes** économiques, sociaux et environnementaux (Nilsson, Griggs et Visbeck 2016).

En se focalisant sur les pays des Suds et en proposant des études de cas, notre étude échappe aux deux dernières critiques. Nous tenons compte de la première en mobilisant une méthodologie rigoureuse d'analyse de la littérature existante.

INTERACTIONS ENTRE L'ODD 11 ET LES AUTRES ODD

La recherche internationale n'a pas traité la question spécifique du lien entre le logement abordable et durable et l'atteinte des ODD qui fait l'objet de la présente étude. Cependant, elle a travaillé celle des interactions de l'ODD 11 – Villes et communautés durables. Les deux principaux résultats de ces travaux nous fournissent un cadre de réflexion et des pistes pertinentes pour comprendre l'impact spécifique du logement durable.

- **Résultat 1 : l'ODD 11 fait partie des ODD les plus centraux et les plus connectés positivement aux autres.**

Plusieurs études établissent que **l'ODD 11 fait partie de ceux qui ont le plus de synergies avec les autres**. Il partage ce statut avec les ODD 14 (vie aquatique), 13 (changements climatiques), et 16 (paix, justice, institutions) d'après Anderson et al. (2022, p. 1464) ; avec les ODD 2 (faim), 8 (travail) et 12 (consommation et production) d'après Fariña García et al. (2021), qui les décrivent en termes de **forces motrices** :

« Il existe un groupe d'objectifs qui sont toujours bien reliés aux autres et que l'on pourrait qualifier de forces motrices : ce niveau élevé de connexion signifie que leurs progrès font avancer les autres. Ces objectifs sont l'ODD 2 (faim zéro), l'ODD 8 (travail décent et croissance économique), l'ODD 12 (consommation et production responsables) et l'ODD 11 (villes et communautés durables) ». (Leal Filho et al. 2022, p. 10 à propos Fariña Garcia et al.)

- **Résultat 2 : l'ODD 11 a des interactions particulièrement fortes avec les ODD 1 (pauvreté), 3 (bonne santé et bien-être), 4 (éducation), 5 (égalités des sexes), 6 (eau), 7 (énergie), 8 (Emplois), 9 (innovation et infrastructures), 10 (inégalités) et 13 (changements climatiques).**

Anderson et al. (2022) montrent que **l'ODD 11 a l'impact positif le plus fort pour l'ODD 1 (pauvreté)** et Scharlemann et al. (2020) considèrent que **l'ODD 11 a le plus d'interactions positives avec les ODD 3 (bonne santé et bien-être), 4 (éducation), 6 (eau), 7 (énergie), 8 (emplois), 9 (innovation et infrastructures) et 10 (inégalités)**, et dans une moindre mesure avec les ODD 12 (consommation et production), 13 (changements climatiques), 14 (vie aquatique) et 5 (égalités entre les sexes). Il serait le moins connecté aux ODD 2 (faim), 16 (justice, paix, institution) et 17 (partenariats).

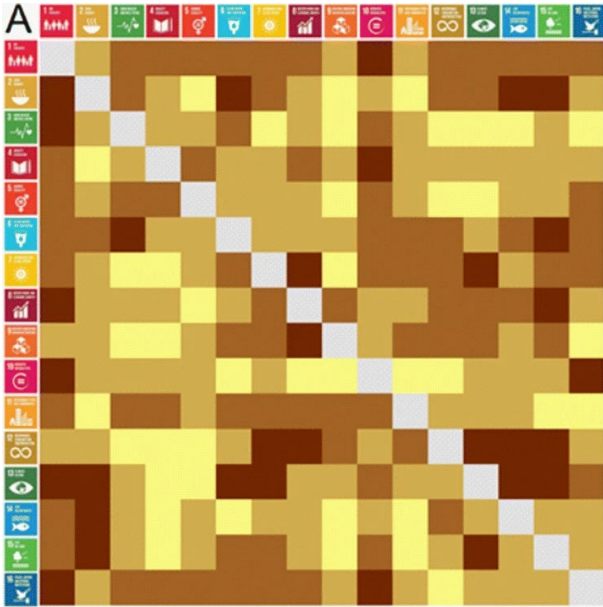
Par ailleurs, les études spécifiques sur certains ODD ont établi leur influence sur l'ODD 11, dont la progression bénéficierait de l'atteinte d'autres ODD :

- Leal Filho et al. (2022) établissent le lien **privilégié entre l'ODD 11 et l'ODD 5 (égalité entre les sexes)** : l'atteinte de l'ODD 5 impacterait 100 % des cibles de l'ODD 11.
- Nerini et al. (2019) montrent que l'action en faveur du climat et le développement durable permettraient d'atteindre 3 des 10 cibles de l'ODD 11, en renforcerait 1 et est indivisible de 5 autres cibles. En cela, **l'ODD 11 est avec l'ODD 12 (consommation et production), l'ODD le plus positivement lié à l'ODD 13.**

VISUALISER LES INTERACTIONS ENTRE ODD

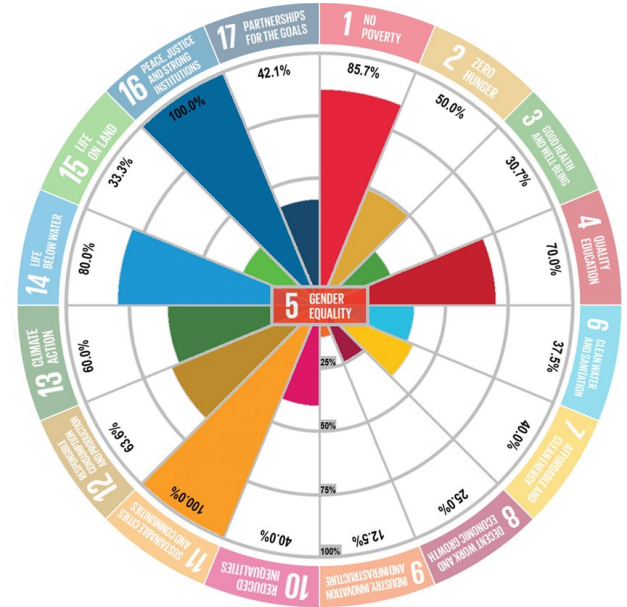
La littérature internationale fournit enfin un ensemble de propositions pour visualiser les interactions entre ODD sous la forme de matrice, de roues et de tableaux. Les visualisations proposées dans cette étude sur l'impact du logement abordable et durable s'inspirent de quelques-uns des modèles présentés ci-dessous.

FIGURE 3 – Matrice d'influence des 16 ODD et leurs interactions



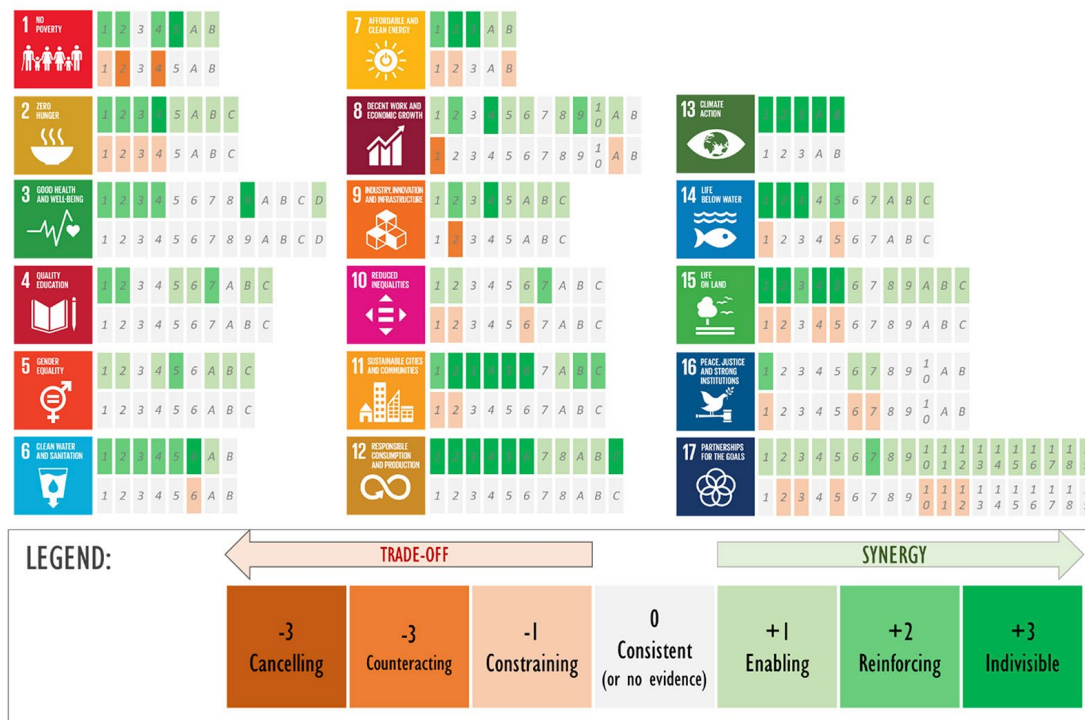
Source : Scharlemann et al. 2020 Fig. 1 : Matrice d'influence des 16 ODD et de leurs interactions, évaluée en fonction de la mesure dans laquelle les mesures prises pour atteindre chaque ODD (lignes) sont susceptibles d'influer sur la réalisation d'autres ODD (colonnes)

FIGURE 4 – Modélisation de l'impact de l'ODD 5 sur l'atteinte des autres ODD



Source : Leal Filho et al. (2022)

FIGURE 5 – Synergies et compromis entre l'action climatique et les ODD



Source : Nirini et al. 2019. Lecture : chaque rectangle à droite du logo ODD représente une cible. La coloration représente la force d'une interaction (échelle adaptée de Nilsson et al. 2018). L'absence de surlignage indique l'absence de preuves identifiées. L'absence de preuves identifiées n'implique pas nécessairement l'absence de lien.

Annexe 4 – Atteinte des cibles de plusieurs ODD au regard du logement abordable et durable (tableau détaillé)

1 PAS DE PAUVRETÉ	3 BONNE SANTÉ ET BIEN-ÊTRE	4 ÉDUCATION DE QUALITÉ	5 ÉGALITÉ ENTRE LES SEXES	6 EAU PROPRE ET ASSAINISSEMENT
1.1 Extrême pauvreté	3.1 Mortalité maternelle	4.1 Éducation scolaire	5.1 Lutte contre les discriminations	6.1 Accès à l'eau potable
1.2 Pauvreté	3.2 Mortalité néonatale et infantile	4.2 Soins et éducation préscolaires	5.2 Violences et exploitation	6.2 Accès aux services d'assainissement et d'hygiène
1.3 Protection sociale	3.3 Maladies transmissibles	4.3 Formation professionnelle et enseignement supérieur	5.3 Mariage forcé et mutilations	6.3 Qualité de l'eau
1.4 Accès aux ressources	3.4 Maladies non transmissibles	4.4 Compétences et accès à l'emploi	5.4 Promotion et partage des travaux domestiques	6.4 Gestion durable des ressources en eau
1.5 Vulnérabilité	3.5 Conduites addictives	4.5 Égalités des chances	5.5 Participation et accès aux postes de direction	6.5 Gestion intégrée des ressources
1.a Mobilisation des ressources	3.6 Accidents de la route	4.6 Apprentissages fondamentaux	5.6 Santé sexuelle et procréation	6.6 Protection et restauration des écosystèmes
1.b Prise en compte dans les politiques	3.7 Santé sexuelle et procréative	4.7 Éducation au développement durable	5.a Droit et accès aux ressources	6.a Coopération et renforcement de capacités
	3.8 Couverture santé universelle	4.a Accessibilité des établissements scolaires	5.b Technologies et autonomisation	6.b Gestion collective de l'eau
	3.9 Santé – environnement	4.b Bourses de formation et d'études supérieures	5.c Politiques d'égalité	
	3.a Tabac	4.c Formation des enseignants (PED)		
	3.b Recherche, mise au point et accès aux médicaments			
	3.c Personnel de santé			
	3.d Sécurité sanitaire			

7 ÉNERGIE PROPRE ET D'UN COÛT ABORDABLE 	8 TRAVAIL DÉCENT ET CROISSANCE ÉCONOMIQUE 	10 INÉGALITÉS RÉDUITES 	11 VILLES ET COMMUNAUTÉS DURABLES 	13 MESURES RELATIVES À LA LUTTE CONTRE LES CHANGEMENTS CLIMATIQUES 
7.1 Accès à l'énergie	8.1 Croissance du PIB	10.1 Évolution des revenus des plus pauvres	11.1 Accès au logement décent	13.1 Résilience et adaptation
7.2 Énergies renouvelables	8.2 Productivité économique	10.2 Autonomisation et intégration	1.2 Transports sûrs, accessibles et viables	13.2 Politiques climatiques
7.3 Efficacité énergétique	8.3 Développement des TPE et PME	10.3 Égalité des chances	11.3 Urbanisation durable et inclusive	13.3 Éducation et capacité d'action
7.a Recherche et investissement	8.4 Utilisation efficiente des ressources	10.4 Politiques publiques ciblées au service de l'égalité	11.4 Préservation du patrimoine	13.a Fonds verts
7.b Approvisionnement en énergie	8.5 Plein emploi et travail décent	10.5 Réglementation de la finance	11.5 Prévention et limitation de l'impact des catastrophes	13.b Renforcement des capacités
	8.6 Accès des jeunes à l'emploi et la formation	10.6 Gouvernance internationale	11.6 Impact environnemental	
	8.7 Exploitation des enfants ; traite ; travail forcé	10.7 Migrations	11.7 Accès aux espaces verts et lieux publics sûrs	
	8.8 Droits & sécurité au travail	10.a Traitement spécial et différencié	11.a Développement territorial	
	8.9 Tourisme durable	10.b Aide publique au développement	11.b Politiques intégrées pour des territoires résilients	
	8.10 Accès aux services financiers et d'assurance	10.c Coûts de transaction	11.c Bâtiments durables et résilients	
	8.a Aide pour le commerce des PED			
	8.b Pacte mondial pour l'emploi			

Pour un monde en commun

L'Agence française de développement (AFD) contribue à mettre en œuvre la politique de la France en matière de développement et de solidarité internationale. À travers ses activités de financement du secteur public et des ONG, ses travaux et publications de recherche (Éditions AFD), de formation sur le développement durable (Campus AFD) et de sensibilisation en France, elle finance, accompagne et accélère les transitions vers un monde plus juste et résilient.

Nous construisons avec nos partenaires des solutions partagées, avec et pour les populations du Sud. Nos équipes sont engagées dans plus de 3 250 projets sur le terrain, dans les Outre-mer, dans 115 pays et dans les territoires en crise, pour les biens communs – le climat, la biodiversité, la paix, l'égalité femmes-hommes, l'éducation ou encore la santé. Nous contribuons ainsi à l'engagement de la France et des Français en faveur des Objectifs de développement durable (ODD). Pour un monde en commun.



www.afd.fr

Twitter : @AFD_France - Facebook : AFDOfficiel - Instagram : afd_france

5, rue Roland-Barthes -75598 Paris cedex 12 - France

Tél. : +33 1 53 44 31 31